

BULLETIN MUNICIPAL

JUILLET 2021

Riv' Infos

INFORMATIONS COMMUNALES

Dispositif
Petites villes de demain
Futurs projets lancés
par la commune

COMMERCES

À la rencontre de commerces
de Rives-du-Couesnon

HISTOIRE

Le manoir de la Dobiais





SOMMAIRE

P. 4 Délibérations conseil municipal

P. 15Petites villes de demain

P. 16Infos communales

P. 32Urbanisme

P. 35État civil

P. 37MLF - Baby-sitting

P. 38Écoles du RPI

P. 40Nos commerces

P. 42 Bibliothèques / Médiathèque

P. 45Riv' Histoire

P. 48Associations communales

P. 61Informations diverses

Directeur de la publication

David Lebouvier, maire de Rives-du-Couesnon

Responsable de la rédaction

Valérie Georgeault, adjointe en charge de la communication - Rives-du-Couesnon

Comité de rédaction

Commission communication de Rives-du-Couesnon

Élus de Rives-du-Couesnon

Sandrine Maillard, directrice générale des services

Coordination

Valérie Georgeault, adjointe en charge de la communication - Rives-du-Couesnon

Version électronique : site internet de Rives-du-Couesnon

Création et maquettage graphique

OCTOLUM Design Graphique.com

Valérie Georgeault, adjointe en charge de la communication - Rives-du-Couesnon

Impression

Impression sur papier recyclé

Artisa Imprim - Fougères

Numéro ISSN

2728-6126

© Floydine



ÉDITO

Chers habitants de Rives-du-Couesnon,

Après des mois difficiles de crise sanitaire, de contraintes dans nos vies quotidiennes, c'est enfin l'été, les vacances, et une période de liberté qui reprend ses droits ! Beaucoup d'entre nous ont besoin de sortir, de se promener, de voyager. Tout en respectant les règles sanitaires en vigueur, profitons-en pour revoir nos proches et nos amis, nous divertir et également nous reposer.

Dans ce nouveau bulletin municipal, vous allez trouver de nombreuses informations sur la vie de notre commune, même si le monde associatif a été fortement perturbé depuis plus d'un an.

Au niveau municipal, vos élus ont travaillé sur de nombreux dossiers et projets :

- Le démarrage du programme national « Petites Villes de Demain » : nous avons eu la chance de faire partie des 1000 communes retenues pour bénéficier d'aides importantes de l'État, en termes d'ingénieries et de diagnostics de territoires. Ce programme nous permettra de bénéficier de subventions complémentaires pour nos projets.
- Au sujet de nos écoles, l'augmentation de nos effectifs scolaires nous mène à ouvrir une 15^e classe à la rentrée prochaine à sur le site de Vendel. Celle-ci sera installée temporairement dans une partie de la salle des fêtes, en attendant la construction d'un nouveau bâtiment dans quelques mois. Un énorme

travail a été réalisé en peu de temps en ateliers participatifs.

- En parallèle de ce dossier, le projet de réflexion globale sur l'évolution de nos bâtiments scolaires et périscolaires avance et entame la phase diagnostic.
- Le changement de notre prestataire de restauration collective a été validé après une étude complète de la commission scolaire, pour améliorer la qualité et la diversité des repas dans nos cantines.
- Les travaux de rénovation du presbytère et de création du gîte touristique « HTAG » à Saint-Georges se poursuivent, ainsi que la sélection du futur gérant du site.
- La dernière phase du contrat d'objectifs de Saint-Marc progresse et va déboucher sur une planification de projets d'amélioration dans le bourg et vers le Patis Buret.
- Concernant l'habitat, nous avons lancé la tranche suivante de la ZAC de la Prairie à Saint-Jean, avec la

construction d'environ 22 logements sociaux. La commercialisation des 56 lots va pouvoir débuter à l'automne prochain.

- Dans nos églises, l'audit complet de l'église de Vendel est en cours, ainsi que des travaux de réfection dans le clocher de l'église de Saint-Jean.
- De nombreux autres dossiers sont en cours d'étude au niveau de Rives-du-Couesnon, et de Fougères Agglomération...

Enfin, notre commune est lauréate cette année du prix régional « zéro phyto ». Soyons-en fiers et continuons nos efforts collectifs pour la préservation de notre environnement.

Bonne lecture et n'hésitez pas à nous remonter vos remarques sur ce nouveau numéro.

Tous les Élus du conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été !

DAVID LEBOUVIER,
MAIRE DE RIVES-DU-COUESNON

© V. Georgeault



EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 5 NOVEMBRE 2020



Présents (22) sur 27
Absentes excusées (2) : Chrystèle Desguerets, Lorane Favreau
Absents (3) : Ramatoulaye Roger, Christèle Cornec, Jean-François Vallée

RÉHABILITATION ET EXTENSION DU PRESBYTÈRE DE ST-GEORGES : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Le conseil municipal approuve les propositions de la commission d'appel d'offres :

- l'attribution des lots 1 à 9 (avec options),
- les lots 10, 11 et 12 n'ont reçu aucun pli

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU À FOGÈRES AGGLOMÉRATION

Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à Fougères Agglomération

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA CLECT

Le conseil municipal désigne Joseph Énard et Christelle Cornée pour représenter la commune de

Rives-du-Couesnon au sein de la CLECT de Fougères Agglomération (commission locale d'évaluation des transferts de charges).

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AVEC FOGÈRES AGGLOMÉRATION

Rives-du-Couesnon met à disposition de Fougères Agglomération les locaux suivants :

sur St-Georges :

- un bâtiment situé 13 rue du Romarin pour l'ALSH,
- la salle des sports pour le RIPAME espace-jeux (relais intercommunal parents assistants maternels enfants);

sur St-Jean :

- un bâtiment situé 6-8 rue des Écoles pour l'ALSH,
- la salle des sports pour le RIPAME (espace-jeux),
- un bâtiment situé 5 rue des Écoles pour la micro-crèche, les permanences

et l'espace de rangement du RIPAME, les permanences des ALSH communautaires et les permanences du PAE (point accueil emploi).

Le conseil municipal accepte d'adhérer à la convention pour une durée de 2 ans du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, en vue de définir les conditions de mise à disposition des locaux précités au profit de Fougères Agglomération pour le fonctionnement des activités d'ALSH, du RIPAME et du PAE. La convention définit également la participation aux frais de fonctionnement pris en charge par Fougères Agglomération.



VERSEMENT DES FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES

Le fonds de développement des communes (FDC) est une subvention d'investissements versée par Fougères Agglomération aux communes.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal des différentes opérations liées aux aménagements et équipements de

bâtiments communaux réalisées sur 2020 selon le plan de financement ci-dessous :

- aménagement de la mairie de Rives-du-Couesnon (salle archive-bureau-salle de conseil municipal dans les locaux de la mairie annexe de St-Jean) : 50 669,00 € ;
- écoles (équipement/bâtiment) : 18 932,00 € ;
- équipement de la salle des sports de St-Jean : 4 987,00 € ;
- équipement cuisines à l'intérieur de certaines salles des fêtes : 1108,00 € ;
- équipement voirie : 5 733,00 € ;
- menuiserie micro-crèche : 1511,00 €.

Total des dépenses précitées pour un montant de 82 940,00 € HT.

Par délibération du 19 octobre 2020, le conseil communautaire de Fougères Agglomération a adopté la répartition du FDC et a fixé le montant de l'aide à 40 867,00 € pour la commune de Rives-du-Couesnon.

Il est rappelé que le montant du FDC versé par Fougères Agglomération ne peut excéder 50 % du montant HT restant à charge à la commune.

De plus, la participation de la commune doit correspondre au minimum à 20 % du montant total des financements apportés par les personnes publiques, dont le fonds de concours et l'apport de la commune.

Par ailleurs, le FDC peut financer un projet sur 3 ans même si la dépense intervient en un seul exercice budgétaire.



CONVENTION D'ADHÉSION AUX SERVICES DU CENTRE DE GESTION

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale (art. 15) précise : "sont obligatoirement affiliés aux Centres de gestion des communes et leurs établissements publics qui emploient moins de 350 fonctionnaires titulaires ou stagiaires à temps complet". Les missions institutionnelles découlent directement de la loi et sont financées par une cotisation obligatoire dont le taux est fixé annuellement par délibération du conseil d'administration du Centre de gestion dans la limite de 0,80 % assise sur la masse des rémunérations versées aux agents des collectivités affiliées.

Le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine propose une convention unique reprenant les conditions de recours et d'utilisation de ses missions qui prend effet pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal confirme l'affiliation de la commune de Rives-du-Couesnon au Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine et adopte les termes de la convention d'adhésion.

ALIÉNATION DE CHEMINS RURAUX

Deux administrés demandent l'acquisition de parties de chemins ruraux :

- M. Benjamin Poutrelle : voie communale au lieu-dit La Chauvelais (St-Georges)
- M. et Mme David Roulet : 134 m² du chemin rural n° 2 situé au 2, La Gautrais (St-Marc) ; ce chemin

traverse la cour de M. et Mme Roulet et n'est plus affecté à l'usage public depuis de nombreuses années.

L'aliénation de ces chemins ruraux, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution.

Elle sera acceptée à condition que les propriétaires prennent à leur charge le déplacement du compteur d'eau en limite de propriété si celui-ci est en terrain privé.

DÉCISIONS DU MAIRE

L'entreprise Massé Motoculture du Val d'Izé est retenue pour l'acquisition d'une tondeuse dans le cadre des besoins des services techniques de la commune pour un montant de 832,50 € HT.

Le devis de la société Géomat de Fougères est accepté en vue de réaliser un plan topographique dans le cadre de l'opération de viabilisation de terrain rue de la Mairie à St-Jean pour un montant de 1400,00 € HT.

QUESTION DIVERSE

Un point est réalisé sur l'impact financier de la Covid-19 en termes de coûts (acquisition de fournitures, mise en place d'heures de ménage supplémentaires) et d'organisation des agents administratifs (télétravail).





EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020



Présents (23) sur 27
Absente excusée (1) : Isabelle Charraud
Absents (3) : Marine André Benouahada, Christèle Cornec, Jean-François Vallée

TARIFS ASSAINISSEMENT 2021

Tout service public d'assainissement donne lieu à la perception de redevances d'assainissement.

Il revient au conseil municipal d'instituer une redevance d'assainissement pour la part du service qu'il assure et d'en fixer le tarif. La redevance d'assainissement collectif comprend une partie variable et, le cas échéant, une partie fixe.

La partie variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement.

La partie fixe est calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement.

À ce jour, les politiques tarifaires préexistantes laissent apparaître de grandes disparités sur le territoire en termes de tarifs. Aussi, une harmonisation des tarifs ne pourra être que progressive.

Monsieur le Maire reprend la simulation des tarifs (part fixe et part variable) établie en 2019 sur une période de 10 ans et par secteur géographique pour tenir compte de l'historique de chaque commune avant la fusion.

Le conseil municipal fixe les tarifs 2021 pour l'assainissement comme suit :

	St-Georges	St-Jean	St-Marc	Vendel
Part fixe	63,26 €	53,59 €	71,57 €	67,59 €
Part variable prix au m ³	1,49 €	1,54 €	1,62 €	2,83 €

ASSIETTE DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR USAGE AGRICOLE

La commune historique de St-Marc avait délibéré sur les modalités d'assujettissement à la redevance assainissement pour usage agricole. Aussi, pour des besoins à la fois professionnels et domestiques des agriculteurs, un forfait de 30 m³ par an et par personne vivant à l'exploitation avait été décidé.

Monsieur le Maire propose de retenir ce principe sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle.

Le conseil municipal décide de fixer, dans le cas d'un comptage d'eau unique, un forfait de 30 m³ par an et par personne vivant à l'exploitation pour le calcul de l'assiette de la redevance assainissement collectif.



EXONÉRATION DE LOYERS DES COMMERCES

Au vu du contexte difficile lié à la crise sanitaire Covid-19, les commerçants de Rives-du-Couesnon n'ont pu ouvrir

que partiellement lors de cette seconde période de confinement et ont vu leur activité se réduire considérablement.

Le conseil municipal décide d'accorder une exonération partielle correspondant aux mois de janvier et février 2021 pour les commerces concernés :

- de 50 % pour le bar-tabac-épicerie de St-Georges (l'activité tabac-épicerie étant poursuivie), soit une exonération de 244,62 € TTC par mois avec un reste à charge de 244,62 € TTC pour le locataire ;
- de 75 % pour les commerces suivants :
 - bar-tabac-épicerie-restaurant de St-Jean, soit une exonération de 409,22 € TTC par mois avec un reste à charge de 136,41 € TTC pour le locataire ;
 - restaurant L'Auberge du Couesnon de Vendel, soit une exonération de 555,45 € TTC par mois avec un reste à charge de 185,15 € TTC pour le locataire ;
 - bar-tabac-épicerie-restaurant Le Relais du Couesnon à St-Marc, soit une exonération de 225 € TTC avec un reste à charge de 75 € TTC pour le locataire.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Le trésorier-receveur municipal de Fougères Collectivités a transmis plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 2 248,81 €, réparti sur 2 titres de recettes émis en 2020.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose a été mis en œuvre ; le conseil municipal accepte donc d'admettre en non-valeur les titres présentés.



INSTAURATION DU TÉLÉTRAVAIL

Le conseil municipal décide l'instauration du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2021, après validation des critères et modalités d'exercice du télétravail, notamment la détermination des activités, le respect des règles en matière de temps de travail, de sécurité et de protection de la santé ; la durée de l'autorisation d'exercer ses fonctions en télétravail, la quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail ne peut être supérieure à 1 jour par semaine.

DÉFINITION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Les lignes directrices de gestion constituent un document de référence pour la gestion des ressources humaines de la commune ; elles visent à :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ;
- fixer des orientations générales en matière de promotion et

de valorisation des parcours professionnels à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

- favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Établies pour une durée pluriannuelle maximale de six années, elles ont été travaillées en comité de pilotage et soumises à l'avis du comité technique du 14 décembre 2020.



CRÉATION DE 4 POSTES NON PERMANENTS

Il appartient au conseil municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, le conseil municipal décide de créer 4 emplois non permanents.

Les agents recrutés devront justifier de formations et compétences adaptées aux postes à pourvoir.

Les emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique C, filière technique, postes non permanents à temps complet, grade d'adjoint technique territorial.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération correspondant au 1^{er} échelon du grade et de la filière.



INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Compte tenu du fait que le bon fonctionnement des services peut nécessiter la réalisation d'heures supplémentaires, le conseil municipal décide de fixer, dans les limites prévues par les textes réglementaires (article 2 du décret n° 91-875), la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité.

INDEMNITÉ FORFAITAIRE COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLECTION

Le conseil municipal décide la mise en place de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) prévus par l'arrêté ministériel du 27 février 1962. Cette indemnité s'adresse aux agents qui participent à l'organisation du scrutin et qui sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DU SIRS DU COUESNON À LA COMMUNE

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à passer avec le SIRS du Couesnon afin d'accueillir un adjoint d'animation principal de 2^e classe à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an renouvelable à raison de 12h/semaine soit 9,87/35e en vue d'exercer les fonctions d'agent polyvalent (accueil au portail de l'école de St-Georges, remplacements ponctuels d'agent d'entretien des bâtiments et renfort).

CONVENTION FINANCIÈRE RELATIVE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES BIBLIOTHÈQUES

Le transfert des bibliothèques/ médiathèques des communes à Fougères Communauté avait nécessité la mise en œuvre de conventions financières pour que Fougères Communauté puisse prendre à sa charge, par indemnisation, les frais de fonctionnement habituels liés à l'usage des locaux (charges d'entretien ménager, fluides divers...).

Ce principe d'indemnisation avait été retenu selon une logique forfaitaire basée sur un ratio simple, objectif et le plus juste possible : 50 € annuels / m² avec révision annuelle en fonction de l'évolution de l'indice INSEE.

Fougères Agglomération a étendu la compétence lecture publique sur l'ensemble du territoire communautaire à compter du 1^{er} janvier 2020.

Pour l'année 2020, le remboursement s'établit selon le ratio de 54,81 € / m². La surface totale des 4 bâtiments de Rives-du-Couesnon s'élève à 279 m² soit 15 291,99 €.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative aux frais de fonctionnement et à percevoir la somme de 15 291,99 € au titre de l'année 2020.

PROJET DE DISSOLUTION DU SIRS DU COUESNON

Le regroupement pédagogique intercommunal du Couesnon (RPI) est actuellement composé de 2 communes, Rives-du-Couesnon et La

Chapelle-Saint-Aubert, regroupant 335 élèves répartis dans 14 classes sur 5 sites/écoles.

Le syndicat intercommunal de regroupement scolaire du Couesnon (SIRS) a été créé en 1976 afin de gérer le RPI du Couesnon. Il assure notamment la gestion complète du transport, les ressources humaines (ATSEM, chauffeurs de car et accompagnateurs et une secrétaire), l'accompagnement administratif des directrices des écoles.

La fusion des 4 communes de St-Georges, St-Jean, St-Marc et Vendel au 1^{er} janvier 2019 a souligné la complexité de la gestion quotidienne de ce syndicat en raison de nombreux doublons : gestion des inscriptions scolaires, comptabilité, gestion des ressources humaines (le personnel étant parfois commun au SIRS et à la commune de Rives-du-Couesnon) et les réunions supplémentaires pour les élus.

Des difficultés sont également soulevées au niveau de la gestion du matériel (pédagogique et informatique entre SIRS et commune) et la multiplicité d'interlocuteurs pour l'équipe pédagogique.

La crise sanitaire a d'ailleurs amplifié ces difficultés.

Par ailleurs, la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, promeut la dissolution des syndicats scolaires.

Le conseil municipal accepte le principe de mener une réflexion approfondie (études, concertation avec les parties concernées, accompagnement par des experts...) sur la dissolution du SIRS du Couesnon à court terme.

Il invite le conseil municipal de La Chapelle-St-Aubert à émettre son

avis sur ce principe de réflexion portant sur un projet de dissolution du SIRS du Couesnon.

MOTION EN VUE DE RECLASSER LE CHARDON DES CHAMPS EN ESPÈCE NUISIBLE

Le conseil municipal émet le vœu de voir le chardon des champs figurer à nouveau parmi la liste des organismes nuisibles réglementés en France.

DÉCISIONS DU MAIRE

L'offre de la société LDLC (Limonest) est retenue pour la fourniture de 6 ordinateurs portables et un ordinateur fixe pour les besoins des services administratifs et élus pour un montant de 6 642,26 € HT.

Le devis de la société Coudray (St-Aubin-du-Cormier) est accepté en vue de réaliser des travaux de reprise sur le réseau d'eaux usées rue du Moulin à St-Jean pour un montant de 2 463,85 € HT.

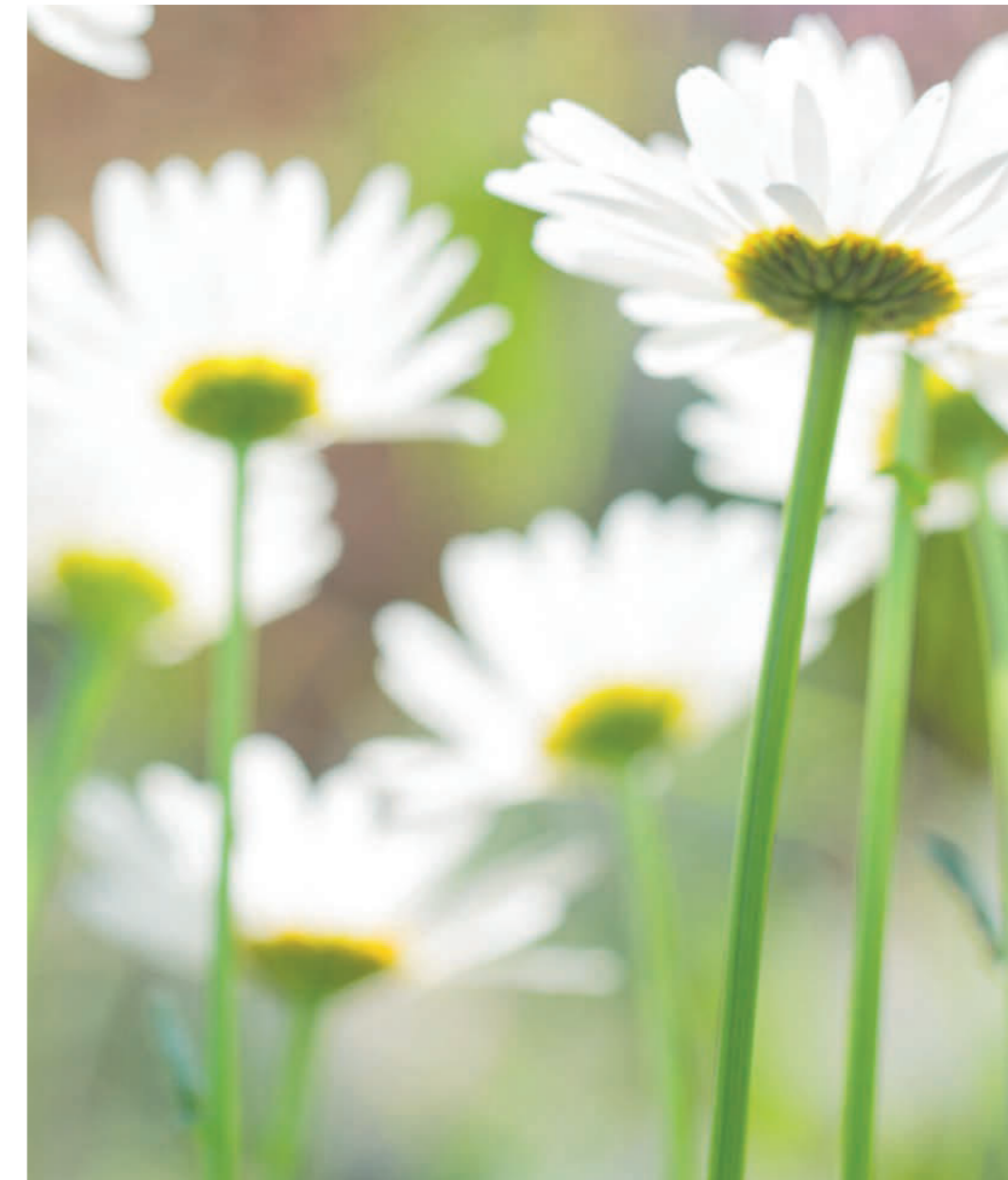
L'offre de l'entreprise Pigeon TP (Argentré du Plessis) est retenue en vue de renouveler 3 poteaux incendie aux lieux-dits Le Désert, Vaumartin et La Grange à St-Georges pour un montant de 5 128,80 € HT.

L'offre de la société La Générale de bureautique (Cesson Sévigné) est retenue pour la fourniture de 2 photocopieurs de marque Ricoh IM C2000 pour un montant de 4 019,00 € HT.

L'offre de la société Defibril (St-Laurent-du-Var) pour la fourniture d'un défibrillateur AED + DEA pour un montant de 1 615,00 € HT.

L'entreprise Georgeault Paysagistes (St-Georges) a été mandatée pour sécuriser l'accès des 2 écoles publiques, de St-Jean et Vendel pour un montant total de 11 887,00 € HT.

L'entreprise Alarme Électricité Tropée (Fougères) a été retenue en vue de sécuriser l'accès des 2 écoles publiques, de St-Jean et Vendel pour la mise en place d'interphones à l'entrée de chaque école pour un montant total de 5 481,80 € HT.





EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 21 JANVIER 2021



Présents (19) sur 27
Absents excusés (6) : Marine André Benouahada, Isabelle Charraud, Christèle Cornec, Chrystèle Desguerets, Wilfrid Godeux, Ludovic Jalloin
Absentes (2) : Ramatoulaye Roger, Emmanuelle Teillais

AMENDES DE POLICE



Le conseil municipal sollicite l'attribution de plusieurs subventions au titre de la répartition du produit des amendes de police :

- dans le cadre de la pose de 2 mâts autonomes à proximité des arrêts de bus situés au lieu-dit la Juhellerie le long de la RD 812 en vue de sécuriser leur accès en les rendant visibles par les automobilistes. Le devis du SDE35 pour la pose de 2 mâts autonomes solaires avec horloge au coût HT de

2737 € est retenu par le conseil municipal.

- dans le cadre de l'installation de 2 radars pédagogiques rue de Courbaud et rue du Romarin à St-Georges et d'un radar pédagogique rue de la Mairie à Vendel en vue de sécuriser à la fois les entrées de bourgs et les accès aux écoles et à la salle des fêtes à Vendel ;
- dans le cadre de l'aménagement des quais des arrêts prioritaires de transport interurbain situés rue Nationale à St-Jean en vue de leur mise en accessibilité.

MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE AU SIRS DU COUESNON



En vue de remplacer un agent placé actuellement en arrêt puis en congé maternité, le conseil municipal acte la mise à disposition d'un agent employé par la commune du 8 mars au 6 juillet 2021 à raison de 12h/semaine en vue d'exercer les fonctions d'accompagnatrice de car.

Le SIRS remboursera la rémunération correspondant au grade de l'agent.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 18 FÉVRIER 2021



Présents (23) sur 27
Absents excusés (4) : Marine André Benouahada, Mathieu Chapelle, Wilfrid Godeux, Ramatoulaye Roger

BILAN D'ACTIVITÉS DU CENTRE DE SECOURS DE ST-AUBIN-DU-CORMIER

Le lieutenant Rébillard, chef de brigade des sapeurs-pompiers du centre de secours de St-Aubin, fait le point sur les projets et les activités du CIS de St-Aubin en retraçant les principales décisions et réalisations intervenues au cours de l'année 2020.

les 10 ans suivant la réception d'une construction.

Une consultation a été lancée le 12 janvier 2021 auprès de trois organismes : Groupama, SMACL et MAIF

Seule la MAIF a répondu aux conditions tarifaires suivantes :

- Proposition tarifaire établie sur le coût prévisionnel de l'opération (montant des travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre et contrôle technique) soit 1434 369,04 € TTC ;
- Taux HT de 0,54 %, soit 0,5886 % en TTC (taxe 9 %) ;
- Cotisation HT de 7745,59 €, soit 8 442,70 € TTC sans franchise (taxe 9 %).

RÉHABILITATION ET EXTENSION DU PRESBYTÈRE DE ST-GEORGES ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE

Le code des assurances impose à tout propriétaire d'un ouvrage de souscrire une assurance dite "dommages-ouvrage" lorsqu'il fait réaliser des travaux de construction pour un usage autre que l'habitation.

Du fait de l'importance des travaux du projet, une telle assurance est nécessaire. Cette dernière garantit le coût de l'ensemble des travaux afférents à la remise en état des ouvrages ou éléments d'équipement de l'opération de construction endommagés à la suite d'un sinistre qui peut apparaître dans

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES RELATIVE À L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES EN URBANISME

Conformément aux statuts du Syndicat mixte du schéma territorial (SCOT) du Pays de Fougères, le service

d'autorisation du droit des sols (ADS) assure l'appui, le conseil et l'assistance administrative et technique aux communes membres sous forme de prestations.

Ce service s'engage à proposer des décisions légales et réglementaires au regard des dispositions d'urbanisme réglementaires nationales et communales en vigueur.

La décision finale et sa rédaction restent de la compétence du Maire.

La rémunération du service est fixée selon une tarification déterminée après prise en charge partielle du coût global du service par Fougères Agglomération.

Le conseil municipal adopte les termes de la convention de prestation des services du SCOT du Pays de Fougères, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Le SCOT a proposé de délocaliser son service ADS à Rives-du-Couesnon une demi-journée par mois sur rdv pour répondre aux administrés ayant des projets complexes.

Ces accueils se feraient en présence d'un élu.





EXONÉRATION DES LOYERS DES COMMERCES

Dans le prolongement de la délibération prise le 17 décembre dernier, le conseil municipal décide d'accorder une exonération partielle correspondant aux mois de mars et avril 2021 pour les commerces concernés :

- de 25 % pour le restaurant L'Auberge du Couesnon, soit une exonération de 185,15 € TTC par mois avec un reste à charge de 555,45€ TTC pour le locataire ;
- de 50 % pour le bar-tabac-épicerie de St-Georges (l'activité tabac-épicerie étant poursuivie), soit une exonération de 244,62 € TTC par mois avec un reste à charge de 244,62 € TTC pour le locataire ;
- de 75 % pour les commerces suivants :
 - bar-tabac-épicerie-restaurant de St-Jean, soit une exonération de 409,22 € TTC par mois avec un reste à charge de 136,41 € TTC pour le locataire ;
 - bar-tabac-épicerie-restaurant Le Relais du Couesnon à St-Marc, soit une exonération de 225 € TTC avec un reste à charge de 75 € TTC pour le locataire.

RÉGULARISATION DES TARIFS ASSAINISSEMENT POUR VENDEL

Un problème a été détecté sur la facturation assainissement de Vendel. Une régularisation doit être effectuée. Pour ce faire, la commune est dans l'obligation de corriger les délibérations de 2019 et 2020 fixant les tarifs pour 2020 et 2021 comme suit :

	Tarifs votés en 2019	Tarifs corrigés à voter	Tarifs votés en 2020	Tarifs corrigés à voter
Part fixe	67,55 €	47,55 €	67,59 €	47,59 €
Part variable prix au m ³	2,98 €	1,08 €	2,83 €	0,93 €

La commune demande à la société STGS d'annuler les 2 factures de 2020 et la première de 2021 et de réactualiser sur une même facture.

CESSION GRATUITE D'UN TERRAIN PRIVÉ À LA COMMUNE

M. Jean Coudray propose de céder gratuitement une partie de sa parcelle cadastrée en ZD n° 64 située au lieu-dit Le grand pré d'une contenance de 2a 80ca à Vendel.

Étant donné que cette parcelle se trouve sur une voie traversant un hameau desservant plusieurs propriétaires, il apparaît plus approprié que cette parcelle appartienne au domaine public de la commune.

Tous les frais (bornages, notaires...) seront à la charge de M. Coudray.

Le conseil municipal approuve l'acquisition à titre gratuit de cette parcelle à condition que M. Coudray supprime le talus existant sur la parcelle ZD64 entre la parcelle ZD10 et la parcelle ZD 12 ; l'ensemble des frais reste à charge du demandeur, M. Jean Coudray.

DÉCISION DU MAIRE

Les devis de l'entreprise Pigeon TP Normandie (Avranches) sont acceptés en vue de :

- de remplacer un poteau incendie à St-Georges suite à un sinistre sur la RD23 pour un montant de 2 850,00 € HT ;
- d'installer un poteau incendie supplémentaire à St-Georges sur le tracé des travaux d'alimentation en eau potable sur la RD23 pour un montant de 3 000 € HT.

QUESTION DIVERSE

L'inspectrice académique a confirmé l'ouverture d'une 15^e classe au sein du RPI du Couesnon à la rentrée de septembre. Pour ce faire, une classe devra être créée sur Vendel.



EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 25 MARS 2021

Présents (22) sur 27
Absentes excusées (4) : Chrystèle Desguerets, Lelu Kazumba, Véronique Pigeon, Ramatoulaye Roger
Absente (1) : Marine André Benouahada

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2021

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du mécanisme de compensation et de vote des taux.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales est affecté à l'État jusqu'à sa disparition prévue en 2023. Le gel du taux de taxe d'habitation est maintenu jusqu'en 2022 inclus.

La commune bénéficiera du transfert de la part départementale de TFPB, c'est-à-dire que le taux de référence de 2021 pour la commune correspondra à celui voté pour 2020 additionné au taux départemental fixé à 19,90 %.

Pour rappel, les contribuables de Rives-du-Couesnon se voient appliqués des taux différents selon leur lieu de résidence dans les communes historiques.

Une intégration fiscale progressive sur 12 ans avait été votée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux comme suit :

- taxe foncière bâti : 37,25 %,
- taxe foncière non bâti : 45,53 %.

TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS (THLV)

La taxe d'habitation est applicable aux logements vacants ; elle est due par le propriétaire, l'usufruitier, le preneur à bail à construction ou à réhabilitation, ou l'emphytéote, d'un logement vacant depuis plus de deux années consécutives au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Sont soumis à imposition : les logements non meublés et non occupés depuis au moins deux années consécutives au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Le conseil municipal décide d'assujettir des logements vacants à la taxe d'habitation.

TRAVAUX DE SÉCURITÉ SUR L'ÉGLISE DE ST-JEAN

De travaux de mise en sécurité et de mise aux normes de l'église de St-Jean sont nécessaires :

- mise en conformité de l'installation du paratonnerre (liaison équipotentielle des terres, protections contre les surtensions, seconde descente) ;

- travaux sur l'installation campanaire ;
- travaux sur le beffroi des cloches en raison d'une anomalie structurelle ;
- création d'un terrasson d'étanchéité : le clocher n'en dispose pas et l'eau de pluie entre par les ouvertures de la flèche et se répand sur l'ensemble du clocher, altérant boiseries et menuiseries.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 22 550 € HT.

Le conseil municipal adopte le plan de financement relatif aux travaux de l'église de St-Jean ; il sollicite l'aide de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de la catégorie "soutien aux communes nouvelles" à hauteur de 40 % pour 2021.



INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE PILOTAGE POUR LA SALLE DES FÊTES DE VENDEL

L'objectif de la commune est :

- d'installer un système de pilotage à distance facilitant ainsi son utilisation et permettant de faire des économies ;
- de chauffer le nouveau bâtiment modulaire (15^e classe) avec la même chaufferie et ce sans augmentation de la consommation énergétique globale grâce aux économies engendrées par la mise en place de la gestion technique centralisée (GTC).

Le conseil municipal adopte le plan de financement relatif à l'installation d'un dispositif de GTC à la salle des fêtes/cantine de Vendel. Il sollicite l'aide de l'État pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 80 % pour 2021, dans le cadre du plan de relance thermique.

REPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE FIOUL DE LA SALLE DES FÊTES/CANTINE DE ST-JEAN

La chaudière fioul de la salle des fêtes/cantine de St-Jean est vétuste et consomme de fait plus qu'une chaudière récente. En la changeant, on peut espérer une réduction de 30 % de la consommation. La commune souhaite un nouveau système de chauffage qui permette la meilleure performance possible, une bonne diffusion de la chaleur sans mouvement d'air et une diminution maximale des nuisances sonores (cantine).

Le conseil municipal adopte le plan de financement relatif à l'installation d'une chaudière à condensation dans la salle des fêtes de St-Jean. Il sollicite l'aide de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 80 % pour 2021, dans le cadre du plan de relance thermique.

TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES, EMPLACEMENTS CAVE-URNE ET COLOMBARIUM, JARDIN DU SOUVENIR POUR LES CIMETIÈRES

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après examen et délibéré (2 abstentions), fixe les nouveaux tarifs des concessions emplacements cave-urne et columbarium ainsi que les prestations liées au jardin du souvenir comme ci-dessous :

Concessions cimetière

15 ans	30 ans	50 ans
300 €	500 €	900 €

Emplacement cave-urne

15 ans	30 ans	50 ans
150 €	300 €	450 €

Colombarium

15 ans	30 ans	50 ans
300 €	500 €	900 €

Jardin du souvenir

50€ pour la dispersion des cendres ;
150€ la plaque gravée avec dispersion des cendres comprise.

La plaque sera commandée par la commune et la gravure comprendra les éléments suivants : nom, prénom, année de naissance, année de décès.

RENOUVELLEMENT DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE RELATIF À UN IMMEUBLE COMMUNAL

Par délibération du 8 octobre 2020, le conseil municipal décidait de renouveler le bail emphytéotique qui avait été conclu pour 30 ans entre la commune de St-Jean et le CCAS.

La redevance annuelle était fixée à un euro. Il s'avère que l'avis du service des domaines doit précéder cette décision.

L'inspection des Finances publiques du service des domaines a visité les logements de l'ancien presbytère le 1^{er} mars 2021 et a rendu à la suite ce qui suit : la redevance annuelle proposée est de 15000 €. Or le montant proposé dans le précédent bail était de 1 franc symbolique et il avait décidé le 8 octobre 2020 de fixer la redevance annuelle à un euro.

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités territoriales ont la possibilité de s'écarter de cette valeur sur délibération motivée. En effet, étant donné que les loyers perçus par le CCAS pour les 4 logements du presbytère s'élèvent à 20258,36 €, verser une redevance annuelle de 15000 € à la commune ne permettrait pas d'effectuer l'ensemble des missions du CCAS et engendrerait le versement d'une subvention de fonctionnement par la commune au profit du CCAS. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de renouveler le bail emphytéotique de mise à disposition de l'immeuble sis au 7 rue des Écoles à St-Jean au CCAS et dans les mêmes conditions :

- loyer annuel du 1^{er} juin au 31 mai d'un euro symbolique avec un versement au 1^{er} juin 2021 ;
- le CCAS a la possibilité d'engager toutes les opérations nécessaires à la réhabilitation des logements ainsi qu'à la possibilité de sous-louer les dits-logements.



PETITES VILLES DE DEMAIN

"Petites villes de demain" est un programme d'actions lancé en octobre 2020 par l'État afin de redynamiser 1 600 petites villes françaises. Ce programme s'inscrit dans le prolongement d'Action cœur de ville lancé en décembre 2017 et concernant 222 villes moyennes en France.

Au sein de Fougères agglomération, Rives-du-Couesnon a été retenue, ainsi que la commune de Louvigné-du-Désert, parmi les 1000 communes Françaises bénéficiaires de ce programme qui va durer 5 ans. C'est une chance pour le développement de notre commune et de notre territoire ! C'est l'occasion également de repérer nos faiblesses et d'y apporter des réponses pragmatiques. Cinq objectifs principaux sont affichés, guidant l'action de l'État dans ce programme pour porter des actions concrètes pour notre commune :

1. Partir du territoire et de ses projets : être inventifs, créatifs, ambitieux.
2. Apporter une réponse sur mesure : identifier les enjeux pour répondre aux besoins spécifiques.
3. Mobiliser davantage de moyens et rechercher des formes nouvelles d'intervention.
4. Combiner les approches nationales et locales.
5. Se donner du temps pour mettre en œuvre les projets.

Jeudi 27 mai 2021, la convention d'adhésion a été signée en sous-préfecture de Fougères par la commune en présence du sous-préfet Didier Doré et du président du département Jean-Luc Chenut et du Président de Fougères Agglomération Patrick Manceau...

Prochaine étape : une nouvelle convention cadre qui permettra d'ici un an de réunir l'ensemble des partenaires financiers autour d'un programme d'actions transversal à même de conforter le développement de Rives-du-Couesnon.

Pendant les prochains mois, les élus vont ainsi travailler sur l'élaboration du projet de territoire qui vaudra également opération de revitalisation du territoire (ORT).

L'appui en ingénierie est une clé essentielle de "Petites Villes de Demain". Pour animer ce programme en proximité avec les équipes municipales et les habitants du territoire, une cheffe de projet a déjà été recrutée par Fougères Agglomération avec l'appui financier de l'État à hauteur de 75 %.

Rives-du-Couesnon pourra aussi s'appuyer sur une offre de services spécifiques dédiée au programme et à la mise en réseau des territoires lauréats.

Petites villes de demain comprend d'ores et déjà 60 mesures d'accompagnement, qui seront progressivement enrichies de nouvelles contributions des partenaires locaux et nationaux du programme et des nouveaux besoins identifiés.

L'intégralité de ces mesures est disponible sur le site : www.petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr



RÉHABILITATION ET EXTENSION DU PRESBYTÈRE DE ST-GEORGES PROJET HTAG

ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Le montant des travaux a été validé par le conseil municipal (cf. panneau de chantier)

TRAVAUX EN COURS

Depuis début février 2021, la concrétisation du projet HTAG est rentrée dans une phase active.

Après les premiers travaux de terrassement et la démolition de la chambre de l'aide au prêtre, l'installation de la base vie du chantier a marqué vraiment le démarrage des travaux : démolition intérieure du presbytère, démolition de l'ancienne habitation qui se trouvait dans la grange dimière et suppression du plancher qui

cachait la fameuse charpente de cette grange...

Depuis la fin mars, les travaux à l'intérieur du presbytère ont commencé par la réfection des portes et fenêtres ; puis dans le pignon du presbytère, les travaux de gros œuvre et de coulage des pieux nécessaires à l'extension ont également été lancés.

RECRUTEMENT EN COURS DU GESTIONNAIRE

Courant mars 2021, la commune de Rives-du-Couesnon a lancé un appel à candidatures pour rechercher un porteur de projet de vie pour y développer une activité touristique originale et innovante tournée vers l'écologie, le tourisme social et solidaire.

HTAG / HÉBERGEMENT TOURISTIQUE D'AVANT-GARDE
RÉHABILITATION ET EXTENSION DU PRESBYTÈRE DE ST-GEORGES DU CHESNE
 BUDGET TOTAL : 1 213 396,17 € HT

Equipe de Maîtrise d'Ouvrage :
 Commune de RIVES-DU-COUESNON
 4 Rue nationale, Saint-Jean-sur-Couesnon
 35 140 RIVES-DU-COUESNON
 Tél. : 02 99 39 12 57

Financements :

Union Européenne FEADER-LEADER 120 000 € HT	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Etat Français LA DETR 280 000 € HT	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Etat Français DSIL 150 000 € HT	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Etat Français 150 000 € HT	Contrat de Ruralité Nos Pâtisseries 150 000 € HT
Région Bretagne Contrat de partenariat 100 000 € HT	Région Bretagne Tourisme social et solidaire 100 000 € HT	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Etat Français 80 000 € HT	Département Ille & Vilaine 10 000 € HT	

Equipe de Maîtrise d'Œuvre :

MAÎTRISE D'ŒUVRE - ARCHITECTES DEAR 54 bd Villebois Mareuil 35 000 RENNES Tél. : 02 99 32 22 16
O.P.C. APHIPRO 30 rue de Rennes - 35 830 BETTON Tél. : 02 99 68 89 23
COORDINATION S.P.S. ABG COORDINATION 14 Rue des Courtils, 35500 BALAZÉ Tél. : 06 81 87 47 93
ALPES CONTROLE 1 r des Longrais - 35520 LA CHAPPELLE-DES-FOUGERETS, Tél. : 02 30 96 47 05
FORCES & APPUIS 54 bd Villebois Mareuil - 35 000 RENNES Tél. : 02.23.30.04.29
ECIE La Forairie, 3 rue Augustin Beauverger 35300 FOUGERES - Tél. : 02 99 94 92 12
ATELIER KER ANNA 4 Rue du Pavé 35470 BAIN-DE-BRETAGNE

Entreprises :

Lot 01 : GO. DÉMOL. VRD. AMST. EXT. C.F. CONSTRUCTIONS 21 de Chêsville - Rue des Monts d'Arès 35140 SAINT-AUBIN-DU-CORMIER Tél. : 02 99 39 79 41 347 788,92 € HT	Lot 02 : CHARPENTE DARRAS 2 ZA des Estuaires 35133 ROMAGNE Tél. : 02 99 96 81 14 92 514,41 € HT	Lot 03 : INFILTROMETRIE EMERAUDE INFILTROMETRIE 21 rue de la Janais 35400 SAINT-MALO Tél. : 02 99 19 73 90 2 550,00 € HT	Lot 04 : COUVERTURE, ZINGUERIE DENOJAL MATTHIEU 1 Rue de Montours - St-Etienne-En-Cogles 3400 MAEN-ROCH Tél. : 02 99 95 69 71 45 144,52 € HT
Lot 05 : MEN. EXT. FERMETURES HABITAT PASSION La Vieillebois - 35133 PARIGNE Tél. : 02 99 97 23 32 100 988,02 € HT	Lot 06 : MENUISERIES INTERIEURES PELE MENUISERIE ZA La Quermain - 53300 ERNEE Tél. : 02 43 05 17 56 74 574,70 € HT	Lot 07 : COISSONS SECHES, ISOLATION STCA 1 rue des Vieux Ponts - 35510 CESSON-SEVIGNE Tél. : 09 86 81 02 29 70 946,21 € HT	Lot 08 : CARRELAGE, FAIENCE, SOLS SOUF BREL ZA La Cité du Nord - 35133 LEDOUSSE Tél. : 02 99 99 21 49 29 685,87 € HT
Lot 09 : PEINTURE, RVT MURAUX, NET. MALLE PEINTURE ZA de Chêsville - 1 rue de Dinan - 35140 St-AUBIN-DU-CORMIER / Tél. : 02 99 39 16 71 32 453,66 € HT	Lot 10 : ELEC - CPO/ORA - PROD.PS-PV A.T.E.E. JOUBIN ZA de l'Aumallerie - 2 r.G. Fredmann 35133 LA SELLE-EN-LUTRE / Tél. : 02 99 95 54 54 39 405,49 € HT	Lot 11 : CHAUFF. BOIS ET ECS SOL. VMC HPENERGETIK ZA Roin - 35190 QUERRIAC Tél. : 02 99 13 28 94 136 175,00 € HT	Lot 12 : PLOMBERIE, SANITAIRES SARL HERVE 9 bd Denis Papin - 35500 VITRE Tél. : 02 99 75 00 85 42 435,15 € HT

Opération soutenue par les fonds Européens dans le cadre du programme Leader.



ZAC DE LA PRAIRIE À ST-JEAN

Le cabinet d'études Técam a été missionné pour réaliser l'étude d'aménagement de la ZAC de la Prairie pour un montant global HT de 37 400 € HT.

Le plan d'aménagement de cette ZAC a été présenté en séance et validé en conseil municipal le 18 février 2021.

La ZAC serait composée de 2 tranches et fait ressortir 30 lots à commercialiser en tranche 1 et 20 lots pour la tranche 2 (nombre de lots susceptible d'être modifié à la marge selon l'adaptation du plan d'aménagement).

Trois emplacements sont potentiellement prévus pour recevoir des logements locatifs. La superficie moyenne par lot est de 578 m² pour la tranche 1 et de 545 m² pour la tranche 2.



Il est prévu de lancer la consultation des entreprises en juillet 2021 pour un début des travaux en septembre 2021.

Le conseil municipal a approuvé l'avant-projet global (AVP) et l'estimation sommaire de la viabilisation de la ZAC de la Prairie le 25 mars 2021 (cf. encadré).



Terrain où sera implanté le bâtiment modulaire



Première réunion participative

RPI : OUVERTURE D'UNE 15^E CLASSE EN SEPTEMBRE 2021

Aujourd'hui 335 enfants sont scolarisés dans les écoles de Rives-du-Couesnon et La Chapelle St-Aubert. Pour la rentrée de septembre 2022, les prévisions sont à la hausse puisque 350 élèves devraient fréquenter le RPI (regroupement pédagogique intercommunal).

C'est pourquoi la décision de l'inspection académique d'ouvrir une quinzième classe au sein du RPI nécessite l'ouverture d'une classe maternelle grande section et CP sur le site de l'école de Vendel.

En parallèle du projet de restructuration scolaire et périscolaire initié par Rives-du-Couesnon et afin de faire face à l'urgence, il a été décidé de construire un bâtiment type modulaire sur le site de l'école, afin de réduire à minima les temps de construction.

Le bâtiment "éco-responsable" sera implanté sur le terrain communal derrière le préau actuel.

Il est prévu une grande classe de 75 m², un dortoir de 50 m² ainsi qu'un hall d'accueil et un espace de sanitaires pour une surface totale de 185 m².

Ce projet va permettre à l'école de Vendel d'accueillir les enfants dans des

classes plus grandes et plus adaptées au modèle scolaire.

Ce bâtiment devra correspondre aux exigences règlementaires car il se situe dans le périmètre des bâtiments de France ; il devra également être pensé comme un lieu d'expérimentation de nouvelles solutions pour améliorer la gestion des ressources en eau et énergie. La dimension environnementale du projet participera pleinement aux activités pédagogiques.

La gestion de projet en méthode participative intègre tous les acteurs de l'école ; plusieurs réunions sont programmées pour définir l'implantation, les besoins des enfants, etc.

La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée aux architectes Gumiaux & Gombeau de Bréal sous Montfort, spécialistes dans le bâtiment modulaire.

Coût du projet 482 000 € HT

comprenant les travaux, les aménagements extérieurs et les mobiliers.

Une subvention de **40 %** du montant HT est sollicitée au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux et au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

La date prévisionnelle de mise en service de ce nouveau bâtiment est fixée pour la rentrée de septembre 2022. Dans l'attente, une classe provisoire sera installée à la place de la garderie actuelle dans la salle des fêtes attenante à l'école pendant la durée des travaux.

© C. Cornée

PROJET DE RESTRUCTURATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

"Repenser les bâtiments et les services pour s'adapter à demain"

CONTEXTE

- Une école par commune historique : "maitre mot" de la charte écrite lors de la fusion des quatre communes historiques.
- Une refonte de nos services scolaires et périscolaires et ceux liés à la petite enfance.
- Des bâtiments vieillissants (56 % du budget énergie dédié aux écoles et services de la petite enfance) : la loi Elan oblige les collectivités à améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux d'une surface de 1000 m². Un audit énergétique est en cours en vue d'établir un diagnostic complet et de hiérarchiser les actions à mener.
- Des locaux devenus trop petits et de moins en moins adaptés au système scolaire ; les besoins des usagers et des habitants qui évoluent.
- Le retour probable de la compétence petite enfance à la commune.

De grands principes ont déjà été définis :

- répondre aux urgences : ouverture d'une classe maternelle, mise en place de sanitaires ;
- anticiper l'accroissement des effectifs, travailler sur l'attractivité de la commune ;
- développer de meilleures pratiques pour les enseignants en améliorant leurs conditions de travail, confort et bien-être ;
- sécuriser nos écoles.

Aujourd'hui les études préopérationnelles sont débutées et suivies par le cabinet d'architecte "Désirs d'espaces".

La mission consiste à réaliser des études pré-opérationnelles qui aboutiront sur un programme d'amélioration du patrimoine bâti scolaire et périscolaire de Rives-du-Couesnon.

Ces études ainsi que les préconisations de travaux qui en découleront permettront à la collectivité de définir les futurs investissements dans les prochaines années.

En attendant le déroulement des différentes étapes de cet important projet de restructuration qui s'étaleront entre 2021 et 2024, la mairie de Rives-du-Couesnon continuera d'apporter des réponses aux besoins à court terme en ce qui concerne les services scolaires et périscolaires (comme la mise en place de la 15^e classe à partir de septembre 2021).





ÉTUDE SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES ÉCOLES DE RIVES-DU-COUESNON

Proposer aux enfants des écoles une alimentation saine et durable, c'est un des objectifs que s'est donnée la commune pour à terme :

- garantir une alimentation saine et gustative ;
- anticiper la loi Egalim : 20 % de produits bio et 50 % de produits de qualité en 2022 ;
- améliorer l'impact carbone, diminuer le transport et supprimer le plastique ;
- valoriser les circuits courts ;

- éviter le gaspillage alimentaire et maîtriser les déchets.

Des objectifs très ambitieux mais essentiels aujourd'hui pour notre avenir ! Pour ce faire, la commission "Affaires scolaires et périscolaires" a étudié quatre scénarios possibles :

- systèmes de prestation en portage de repas : l'un en liaison froide et l'autre en liaison chaude avec la prise en compte des objectifs de la commune ;
- deux systèmes en régie (totale et partielle) avec l'utilisation de

la cuisine de Vendel (capacité de 300 repas/jour).

Afin de l'aider dans la prise de décision, la commune a fait appel au cabinet "Terralim" (prestation chiffrée à 1600 € financés à 50 % par le département).

Le passage en régie n'a pas été retenu pour le moment du fait des coûts de fonctionnement trop importants (+ 50 000 €/an en comparaison au système actuel).

Compte tenu des objectifs à atteindre, le coût de revient d'un repas - en mode nouvelle prestation - a été réévalué

et estimé à 5,375 € (contre 4,92 € aujourd'hui).

LE CAHIER DES CHARGES

Les élus souhaitent toutefois avancer dans la démarche en confiant la mission à un prestataire qui devra répondre au cahier des charges suivant :

- proposer des repas en liaison chaude préparés à 90 % le jour même,
- utiliser des produits de saison,
- proposer un menu végétarien par semaine, un menu 100 % bio par mois et allant au-delà de la loi Egalim,
- utiliser exclusivement des produits français et l'approvisionnement le plus possible en circuits courts (viande BBC, légumes bretons, lait provenant d'exploitations proches etc...),
- proposer des animations thématiques aux enfants ainsi que des projets pédagogiques comme l'initiation au goût, la découverte de légumes anciens, etc...,
- échanger très régulièrement avec la municipalité.

L'ACCOMPAGNEMENT

Un comité de suivi composé d'élus, de parents d'élèves, d'enfants des écoles, et d'un représentant du prestataire retenu sera créé à la rentrée prochaine afin d'avancer dans la mise en œuvre des objectifs de Rives-du-Couesnon.



© Gettyimages

© Anne-Lise



À ST-MARC, PLANTATION D'UN CHÊNE

Jeudi 25 mars 2021, les enfants de l'école de St-Marc et les élus de Rives-du-Couesnon étaient conviés à participer à la plantation d'un chêne à l'entrée du parking de la mairie de St-Marc.

Ce chêne Coccinéa, qui revêt un feuillage d'un rouge particulièrement intense à l'automne, porte bien son nom de chêne écarlate.

Sa position marque l'entrée de plusieurs services au public : la mairie, l'école, la médiathèque, la salle des fêtes, le terrain multisports et les espaces de convivialité.

Pour les nostalgiques et les amoureux d'histoire, il a planté ses racines à proximité d'un châtaignier majestueux, emblématique du paysage de St-Marc. Il n'avait cependant pas pu être conservé.

Mais ce chêne est beaucoup plus, il est aussi un symbole.

Le contrat d'objectifs signé entre la commune de St-Marc et le Département en 2018, repris par la commune de Rives-du-Couesnon, a engagé entre autres, une réflexion sur l'équilibre entre le minéral et le végétal.

Depuis de nombreuses années, les agglomérations ont privilégié les déplacements automobiles, les parkings... Aujourd'hui, il convient de réfléchir à réintroduire plus de "liaisons

douces", piétons, vélos... et plus de végétal, pour créer des espaces de convivialité plus tempérés, faciliter les rencontres et les échanges entre les habitants.

Cette reconquête végétale participe aussi à moins d'artificialisation des sols.

Quand il y a du goudron, du béton... l'eau qui tombe emporte tout ce qu'il y a au sol directement à la rivière, c'est une source majeure de pollution. Il faut faire en sorte que l'eau pénètre le plus possible dans le sol, là où elle tombe.

© M. Lebréton

Le sol est un filtre indispensable dans le cycle de l'eau et les arbres contribuent pour beaucoup à une meilleure réalimentation des nappes phréatiques et la lutte contre les sécheresses. Bien sûr, à notre humble niveau et de manière symbolique, ce sont les "petits ruisseaux qui font les grandes rivières".

Ce programme de re-végétalisation est, bien évidemment, soumis à la réflexion en cours du contrat d'objectifs et les conclusions devront être discutées et soumises à l'approbation du conseil municipal.

Après un long échange et les très nombreuses questions des élèves, trois d'entre eux ont concrètement participé à la plantation, avec David et Melvin des services espaces verts de la commune.

Reste maintenant à procéder à son arrosage régulier pour passer ce premier été et nous lui souhaitons une très longue vie. "À... dans cent ans !"



RÉNOVATION DE L'ÉGLISE DE VENDEL

Le conseil municipal de Rives-du-Couesnon a retenu l'architecte en charge de la mission de diagnostic paroissial de l'église Saint-Martin en vue de travaux ultérieurs de confortement et de pérennisation de l'ouvrage.

Cette étude permettra à la commune d'établir un état des lieux de l'ouvrage (à ce jour, les archives recensent peu de documents, pas de relevé ni de représentation graphique de l'église).

Les principaux objectifs de l'étude :

- analyse technique sur la résistance mécanique des structures en place et sur la conformité des équipements par rapport aux normes en vigueur ;
- mise en lumière des éventuels désordres apparents affectant tout ou partie du bâti existant ;

- identification des éléments du patrimoine existant en termes de mobilier et des compléments à soumettre à l'inventaire général du patrimoine culturel de Bretagne ;
- proposition d'études complémentaires d'investigation.

De travaux d'aménagement des extérieurs de l'église ainsi que la mise en valeur du monument pourront être intégrés à l'étude.

Enfin, cette étude mettra en évidence les éléments prioritaires à traiter en urgence comme la toiture.

Cette mission de diagnostic a débuté en mai pour se terminer en novembre 2021. À son issue, vous pourrez découvrir une exposition réalisée par l'association locale Saint-Martin.

Cabinet d'architecte sélectionné : SCP Forest Debarre de Nantes

Coût de l'étude : 34 374 € financés à 50 % par la Drac (l'église est inscrite au titre des monuments historiques) et par le don anonyme effectué en 2008 à la commune historique de Vendel.

© C. Cornée



RÉSULTAT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2020

Samedi 10 avril 2021, Monsieur le Maire de Rives-du-Couesnon, accompagné de quelques élus, a procédé à la remise des prix du concours des maisons fleuries de l'été 2020 (cérémonie de remise des prix régulièrement reportée du fait de la crise sanitaire et des restrictions). Chaque participant a reçu une plante et un bon d'achat à utiliser dans les commerces de Rives-du-Couesnon.

© V. Georgeault & C. Gillette

Voici le palmarès établi par un jury de trois personnes extérieures à la commune qui s'était déplacé chez chaque participant en juillet 2020 :

CATÉGORIE MAISON ET JARDIN

- 1^{er} prix : Marie-Thérèse Genouel
- 2^e prix exæquo : Sonia Battais et Joseph Brindeau
- 3^e prix exæquo : Véronique Breton et Odette Delaunay
- 4^e place : Marie Tual
- 5^e place : Chrystèle Cornec
- 6^e place : Christian Pigeon
- 7^e place : Camille Delage
- 8^e place : Anne-Marie Brilllet
- 9^e place : Sabrina Montagne

CATÉGORIE FAÇADES ET BALCONS

- 1^{er} prix : Jeanine Dupin
- 2^e prix : Odette Delaunay

CATÉGORIE ENFANTS

- 1^{er} prix : Kilian Breton
- 2^e prix : Ange Brilllet

La mairie de Rives-du-Couesnon a lancé un nouveau concours «Maisons fleuries» pour cet été 2021 avec les 3 catégories suivantes : Maison et jardin, Façade et balcon, Ferme et parc. Les enfants peuvent également participer.

Les inscriptions ou renouvellements d'inscription doivent être réalisés avant le 17 juillet auprès de l'une des mairies annexes (passage du jury au cours de la 2^e quinzaine de juillet).



© G. Léonard

FLEURISSEMENT DU PARVIS DE L'ÉGLISE DE ST-MARC

Les parterres fleuris du parvis de l'église de St-Marc s'étaient beaucoup dégradés au fil des années. Des adventices s'étaient mélangées dans les massifs de rosiers. Le travail d'entretien était devenu trop fastidieux.

La décision de les refaire nous a amenés à réfléchir en essayant d'allier plusieurs éléments : l'aspect visuel bien évidemment, mais aussi la longévité des plantations et la facilité d'entretien.

Pour ce faire, nous avons retiré les vieux plants, le bâchage, la terre en trop et parfois de mauvaise qualité...

Les agents communaux ont ensuite remis de la bonne terre, planté un parterre de fleurs vivaces et procédé à un paillage avec des copeaux de bois.

Ces nouvelles plantations sont fragiles, elles ont besoin de temps pour s'implanter durablement.

Merci à chacune et chacun d'entre nous d'apporter sa contribution et de respecter le travail de nos agents. Ne rien jeter, ni papier, ni plastique, ni mégots de cigarette, des poubelles sont mises à disposition. Chaque geste citoyen compte pour le bien vivre ensemble.



SENTIERS DE RANDONNÉES

En décembre 2020, un groupe de personnes intéressées par les sentiers de randonnées s'est réuni pour réfléchir au réseau de randonnées de Rives-du-Couesnon.

Rives-du-Couesnon possède actuellement cinq circuits de petites randonnées situés sur les quatre communes historiques qui forment des boucles, balisées en jaune, auxquels il faut rajouter quelques tronçons un peu disparates.

Ce groupe de travail ainsi constitué a commencé par petits groupes et au fil du temps par vérifier l'état de nos sentiers, repérer les points à améliorer, passages humides, zones dangereuses... puis dans un second temps, nous cherchons de nouveaux chemins qui pourraient éventuellement être inscrits dans le maillage existant.

L'idée est de faire se rejoindre les boucles existantes afin de constituer un réseau plus complet et plus dense sur Rives-du-Couesnon et aussi de le connecter aux sentiers des communes qui nous entourent, St-Aubin-du-Cormier, la Chapelle St-Aubert et la vallée du Couesnon.

Mais la création des sentiers ne s'arrête pas là !

Ils peuvent aussi être utilisés à des fins pédagogiques. Le réseau de sentiers devra prendre en compte le respect de la biodiversité et de la faune sauvage et leur mise en valeur.

Par exemple : actuellement une réflexion est en cours pour accompagner le retour de la loutre d'Europe dans le Couesnon. Un panneautage permettrait de mieux expliquer les enjeux. Ils peuvent aussi assurer une vocation patrimoniale en permettant de passer à proximité d'éléments patrimoniaux, qu'il conviendrait de mettre en valeur, tels que : puits, petite chapelle, four à pain, arbre remarquable, calvaires...

Si vous êtes intéressés par ce projet, vous pouvez contacter les responsables de chaque communes : Lelu Kazumba à Vendel, Valérie Georgeault et Jérôme

Fried à St-Georges, Dominique Joussé et Mathieu Chapelle à St-Jean, Brice Parent et Gilbert Léonard à St-Marc.

Quand les conditions sanitaires vont le permettre, nous allons nous réunir à nouveau pour faire le point sur l'état d'avancement et se fixer de nouveaux objectifs à court et moyen termes.

C'est un projet ambitieux de la commune nouvelle qui doit être partagé par la population, les associations de pêche, de chasse, sportives, culturelles, les agriculteurs... et dans le respect des habitants et des propriétés privées.

Ce projet de partage doit contribuer à donner "une âme" à notre commune nouvelle Rives-du-Couesnon.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, vous pouvez joindre les maires annexes ou par mail gilbert.leonard@rivesducouesnon.fr ou le 06 82 26 76 52.

© GobeMoucheGris_FRA298 / G. Léonard

LES ACTIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIVES-DU- COUESNON

SUBVENTIONS 2021

Lors du dernier conseil d'administration le 18 mars 2021, le centre communal d'action sociale (CCAS) de Rives-du-Couesnon a décidé de voter les subventions 2021 aux associations suivantes :

- 1917,77 € à l'ADMR de Romagné (interventions entre autres sur St-Marc et Vendel), soit 1,945 € X 986 habitants ;
- 3 641,04 € à l'ADMR de St-Aubin-du-Cormier (interventions entre autres sur St-Georges et St-Jean), soit 1,945 € X 1 872 habitants ;
- 1300,00 € au CLIC-MAIA Haute Bretagne ;
- 100,00 € à l'association Racines ;
- 600,00 € à l'association Restos du Cœur ;
- 150,00 € à l'association Solidarité Bretagne Paysans ;
- 150,00 € à l'association Rêves de Clowns ;
- 150,00 € au Secours populaire.

Une subvention exceptionnelle de 2500,00 € a également été votée à l'attention de l'ADMR de Romagné pour l'acquisition en location longue durée d'un véhicule adapté au portage de repas d'une valeur de 35 000,00 €. Pour rappel, l'ADMR de Romagné assure le portage des repas à domicile depuis 1998 sur les communes historiques de St-Marc et Vendel, et l'ADMR

© Gettyimages



de St-Aubin-du-Cormier sur les communes historiques de St-Georges et St-Jean.

COLIS DE NOËL

En décembre 2020, le CCAS a distribué des colis composés de produits alimentaires et d'hygiène aux personnes âgées originaires de Rives-du-Couesnon et résidant en maison de retraite. 30 colis ont été confectionnés et déposés par les membres du CCAS à l'accueil des maisons de retraite pour ensuite être remis à :

- 12 personnes âgées originaires de St-Jean ;
- 7 personnes âgées originaires de St-Georges ;
- 7 personnes âgées originaires de Vendel ;
- 4 personnes âgées originaires de St-Marc.

AIDES SCOLAIRES

Le CCAS propose également une aide scolaire aux familles dont les enfants sont scolarisés en école maternelle ou primaire. Les familles ayant un quotient familial inférieur à 950 peuvent déposer un dossier de demande d'aide scolaire auprès du CCAS. Le dossier est disponible dans les mairies annexes et sera téléchargeable sur le site internet de la commune au cours du mois de septembre.

En 2020, 34 familles ont pu bénéficier de ce dispositif.



AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DES ARCHIVES

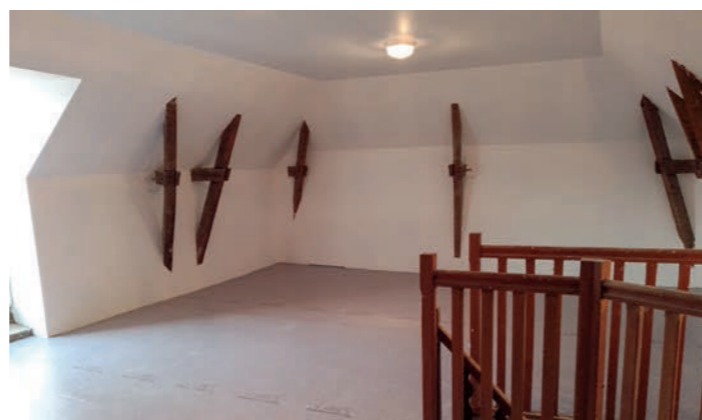
Toute collectivité territoriale a l'obligation de conserver, trier et éliminer les archives communales pour la bonne gestion des affaires de la commune, la justification des droits de la commune et bien entendu la sauvegarde de la mémoire de la commune.



C'est pourquoi le conseil municipal a décidé de faire appel à un archiviste titulaire de diplômes d'histoire et d'archivistique proposé par les archives départementales d'Ille-et-Vilaine et recruté par la commune afin de procéder au classement réglementaire des archives des communes historiques de St-Jean et de Vendel ainsi qu'au classement des archives récentes de St-Georges et de St-Marc. Avant cette intervention de l'archiviste départemental, Aurélie Guyot, agent communal - assistante archives et communication - avait bien dégrossi la tâche en procédant au pré-archivage...

Pour la commune historique de St-Jean, il s'agit du premier classement réglementaire ; le document le plus ancien retrouvé datant de 1805.

Le grenier de la mairie de Rives-du-Couesnon (dans les locaux de la mairie annexe de St-Jean, au 2^e étage) a dû être aménagé par une entreprise locale avec l'aide des agents communaux afin de pouvoir accueillir les archives de St-Jean, ainsi que les archives à venir de Rives-du-Couesnon, tout en respectant les règles de conservation et de stockage dictées par les archives départementales.



© A. Guyot



DIRECTION DES TELECOMMUNICATIONS
DE LA REGION BRETAGNE

Département "Affaires Commerciales"

ORG 80

ETES VOUS INTERESSE PAR LE TELEPHONE ?

Le téléphone devient un équipement indispensable aussi répandu que l'eau, le gaz ou l'électricité, un élément de confort aussi fréquent que le réfrigérateur ou la télévision.

S'abonner au téléphone, c'est économiser du temps et des déplacements.

*
* * *

La Direction Régionale des Télécommunications de Bretagne va entreprendre un chantier groupé dans votre commune.

Il est donc souhaitable, au cas où vous avez pensé "TELEPHONE", d'en faire la demande dès à présent.

CONDITIONS FINANCIERES

Pour obtenir le téléphone, vous devez payer les frais forfaitaires d'accès au réseau fixes actuellement à 500,00 Francs. Ces frais sont perçus de manière échelonnée, soit :

- 200,00 F lors de la première facturation qui suit la mise en service de la ligne, puis 60,00 F pour chacun des 5 bimestres suivants.

En outre, une redevance mensuelle de 35 F, ainsi que le montant de vos communications sont imputés à votre compte téléphonique.

Tous les tarifs indiqués ci-dessus ne sont donnés qu'à titre indicatif, les taxes applicables en matière de téléphone étant celles en vigueur le jour de la mise en service effective de l'installation.

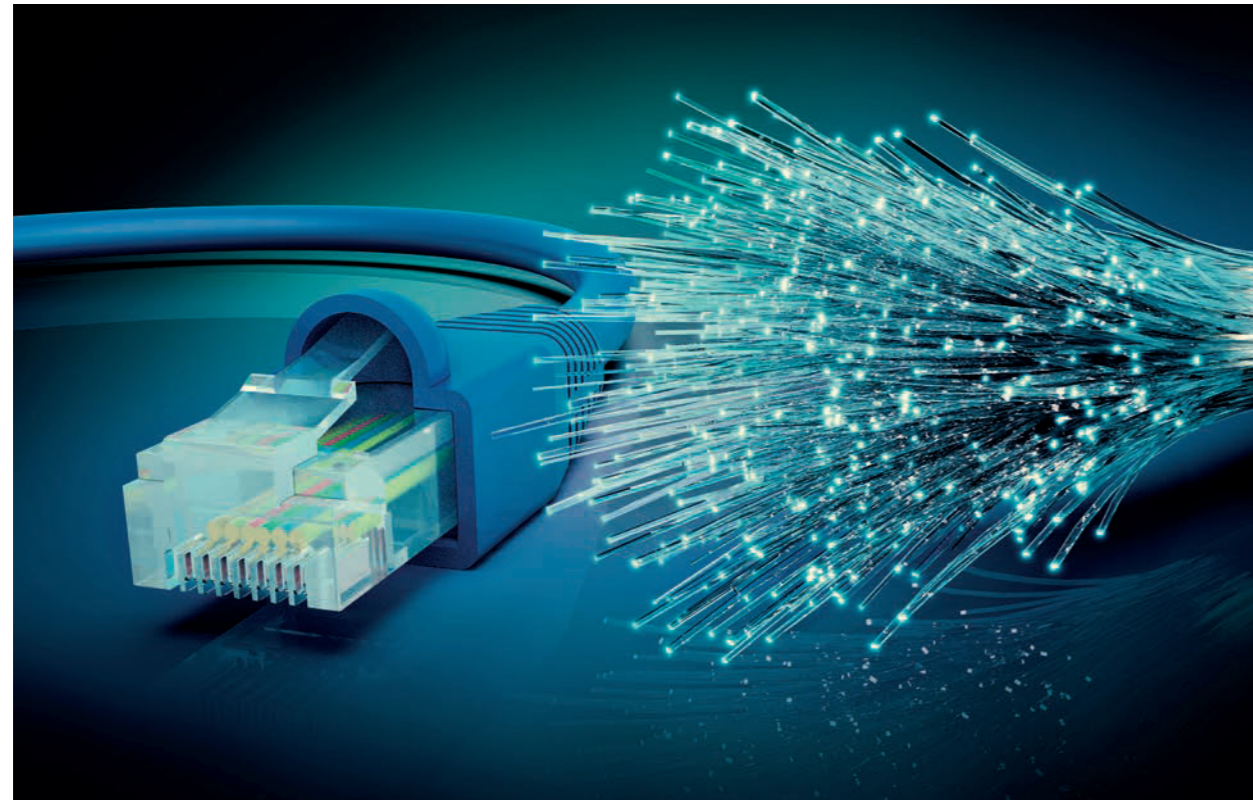
PERSONNES AGEES

Si vous bénéficiez de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité, des mesures sont prises en votre faveur.

CETTE OPERATION VOUS INTERESSE

Faites-vous inscrire à votre Mairie avant le **24 FEVR 1980**

Lors du pré-archivage des archives de Vendel, Aurélie a retrouvé ce courrier de la direction des télécommunications de la Région Bretagne - Février 1980



TOUT SAVOIR SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Rien de plus frustrant que de ne pas avoir assez de débit pour nos activités quotidiennes et professionnelles. L'accès à Internet est aussi essentiel que l'accès à l'eau ou à l'électricité. Le confinement vient de nous le montrer.

La Région Bretagne a engagé le chantier de "la fibre pour tous en Bretagne". Il progresse avec un objectif : 100 % des Bretons connectés en 2026.

Mégalis Bretagne¹ assure, pour le compte des collectivités bretonnes, la construction du réseau public de fibre optique sur le territoire, puis le loue aux opérateurs. Études de tracés, vérifications sur le terrain, contrôle des poteaux devant accueillir les câbles, remplacement de poteaux défectueux, pose des câbles... Une mission titanesque de 50 000 km de câbles optiques à

déployer, qui mobilise bureaux d'études et entreprises de travaux. Au total : une centaine de chantiers sont aujourd'hui en cours partout en Bretagne.

Vous souhaitez tester votre éligibilité à la fibre optique ou en savoir plus ? Rendez-vous sur www.lafibrepour tous.bzh

Sur le plan local, le déploiement a pris du retard, notamment depuis un an en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Au niveau de Rives-du-Couesnon, le déploiement sur les communes historiques de St-Georges et de Vendel

est programmée pour fin 2021... mais beaucoup de travaux restent à réaliser ! Dans l'attente, les offres 4G (type Flybox, sous condition de couverture éligible), voire satellite, restent les meilleures solutions, en complément de l'ADSL parfois insuffisant pour un débit Internet raisonnable...

¹ Mégalis Bretagne, syndicat mixte de coopération territoriale, regroupe 64 membres qui représentent 1233 communes bretonnes. Il est en charge de l'animation et de la gestion du projet Bretagne Très Haut Débit... et également du développement des usages des réseaux de communication électronique et de l'administration électronique.

© Gettyimages

RIVES-DU-COUESNON LAURÉAT 2021 DU PRIX "ZÉRO PHYTO"

Le Conseil régional de Bretagne encourage et accompagne les collectivités qui mettent en place des actions pour réduire, voire supprimer totalement l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces publics. Ceci dans l'objectif de limiter les risques de transfert des résidus de produits liés aux pratiques de désherbages chimiques vers les eaux de surface.



Depuis 2009, les trophées "Zéro Phyto" récompensent les collectivités bretonnes qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces verts, notamment après avoir signé la charte "Entretenir au naturel" et mis en place un plan communal. Aujourd'hui, plus de 75 % des communes bretonnes sont engagées dans la réduction de l'usage de ces pesticides.

La commune de Rives-du-Couesnon avait candidaté au prix 2021 "Zéro

phyto" organisé par le Conseil régional de Bretagne ; elle a été récemment informée par le président du Conseil régional, qu'elle était lauréate 2021!

Ce prix vient récompenser des mois de pratiques alternatives sur l'entretien des espaces verts. L'abandon des produits chimiques a nécessité la formation des agents qui assurent l'entretien des espaces verts (espaces publics, terrains de sport, cimetières et voiries), l'adoption de nouvelles méthodes de gestion et l'adaptation du matériel.



ÉVITEZ LES FUITES !

Attention, si certaines fuites sont visibles (robinet, chasse d'eau...) d'autres ne le sont pas, notamment lorsqu'elles se produisent sur les canalisations enterrées entre votre compteur et votre habitation.

Un contrôle régulier de votre compteur s'impose et évite d'aggraver les conséquences d'une fuite.

Lors de vos départs en vacances, pensez à fermer votre arrivée d'eau à l'aide du robinet situé après compteur.

Repérez les fuites :

- Fermez tous vos robinets intérieurs et extérieurs.
- Assurez-vous qu'aucun appareil électroménager ne fonctionne.
- Vérifiez que votre compteur ne tourne pas.
- S'il ne tourne pas ou très lentement, laissez passer une période plus longue, la nuit par exemple, et vérifiez-le de nouveau.
- Si vous constatez un écart, vous avez probablement une fuite. Dans ce cas, faites appel au plombier de votre choix pour un diagnostic plus précis et procéder aux éventuelles réparations.

© D.R. / Gettyimages



INFORMATIONS URBANISME

Vous avez un projet ? N'oubliez pas d'effectuer les démarches urbanisme !

Étape 1 : Demandez, à la mairie déléguée de votre commune historique, le règlement du PLU (plan local d'urbanisme) afin de le consulter et de pouvoir élaborer votre demande à partir de celui-ci.

Étape 2 : Déposez ensuite, auprès de la mairie déléguée de votre commune historique, votre dossier de permis de construire ou votre déclaration préalable de travaux.

Connaitre les règlements en vigueur vont permettre un gain de temps et un meilleur suivi de votre dossier !

UNE DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE (DP) DE TRAVAUX EST OBLIGATOIRE DANS LES CAS SUIVANTS :

- Construction (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol de moins de 20 m² ;
- édifice d'une clôture ;
- construction d'un abri de jardin ;
- construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 mètres ;
- construction d'une piscine d'une superficie inférieure ou égale à

100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) est supérieure à 1,80 mètres ;

- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle ouverture, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade) ;

- travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (aux abords d'un monument historique) ;

- changement de destination d'un local (transformation d'un local commercial ou d'un garage en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment ;

- réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) EST OBLIGATOIRE POUR TOUT PROJET SUPÉRIEUR À 20 M² TEL QUE :

- construction d'une maison d'habitation ;

- extension d'une maison d'habitation ;
- aménagement d'une maison d'habitation avec démolition préalable.

Les demandes de permis de construire, déclarations préalables ou certificats d'urbanisme sont à déposer en mairie. Les CERFA sont téléchargeables sur le site www.service-public.fr sous l'onglet urbanisme. L'instruction des autorisations d'urbanisme est confiée par notre service instructeur, le SCOT (schéma de cohérence territoriale) situé à Fougères.

À compter du 2^e semestre 2021, une permanence sera tenue par un des instructeurs des services du SCOT, une matinée par mois et uniquement sur rendez-vous, pour vous apporter des conseils sur votre projet.

Attention, pour votre projet, il se peut qu'une taxe d'aménagement soit due. Le taux pour la part communale est de 3 % et la part départementale est de 1,85 %. Son calcul est fait par les services des impôts. Son montant peut être élevé, c'est pourquoi il vaut mieux le prévoir dans votre plan de financement du projet. Elle est payable en 2 fois à la 1^{re} et à la 2^e dates anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (PC ou DP). Vous pouvez calculer votre impôt en vous connectant sur le site internet www.taxe-amenagement.fr et bénéficier d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement.



PERMIS DE CONSTRUIRE

ST-GEORGES

08/02/2021 : Modification de la hauteur + 20 cm de la structure : Marie-Astrid Peltier - 16, rue de la Forge

Rénovation d'un bâtiment et extension en bois pour création d'un studio : Florian et Emmanuelle Jeuland - Le Vaujuais (en cours)

Changement de destination, aménagement des combles et pose de fenêtres de toit : Magali Veyssiere - La Rabonnaise (en cours)

Rénovation d'une maison d'habitation, modification et création d'ouvertures en façade et toiture et création de 2 gîtes : Antoine Chaillou et Marie-Sarah Bossard Marsaud - Le Champ Maure (en cours)

ST-JEAN

19/02/2021 : Extension de la maison d'habitation : Adrien Talbot et Céline Boquain - 9, La Métairie

11/03/2021 : Extension de la stabulation et construction d'un local technique : Gaec du Général - La Paronnière

12/03/2021 : Extension des bureaux : Sarl Delaunay - 13, Lessard

09/04/2021 : Rénovation et extension de la maison d'habitation : Thibault Audran et Mélanie Lhote - 3, La Meule

12/04/2021 : Construction d'une maison d'habitation : Yoann et Linda Guérin - La Rallière

30/04/2021 : Extension de la maison d'habitation avec transformation du garage en pièce de vie : Mathieu Chapelle - 9, Le Benay

Rénovation et extension de la maison d'habitation : Kevin Fried - La Chesnais Gontier (en cours)

Extension de la maison d'habitation : Johann et Marie Roy - 3, La Bertais (en cours)

Construction d'une maison d'habitation : François et Adèle Branthomme - La Ville en Bois (en cours)

Extension de la stabulation VL et construction d'une stabulation génisses, d'un hangar à fourrage et matériel : Fabrice Thomas - Le Plessis (en cours)

ST-MARC

Construction d'une véranda : Arnaud Chesnel - L'Épine (en cours)

VENDEL

Extension bâtiment poules pondeuses : Gaec du Vent d'Ouest - Domaine de la fosse (en cours)

Extension stabulation et bloc de trait : Gaec du Vent d'Ouest - La Mazure (en cours)



DÉCLARATIONS PRÉALABLES

ST-GEORGES

11/02/2021 : Construction d'une piscine :
Jeannick Thibault - 14, résidence des Châtaigniers

05/03/2021 : Changement porte d'entrée :
Jérémy Lanoë - 5, place de la Mairie

29/03/2021 : Construction d'un mur de clôture avec portail, portillon et clôture : David Hélias - 1, rue du Verger

15/04/2021 : Division parcellaire : Anna Garancher et Thérèse Gautier-Garancher

26/04/2021 : Division parcellaire :
Louis Corbin - 11, rue de la Forge

Création d'une baie vitrée : Zachary Plamer et Maïlis Pendu
5, le Bois Guillaume (en cours)

ST-JEAN

19/01/2021 : Création de fenêtres de toit :
Nicolas Eon - 1, Le Benay

26/02/2021 : Création de fenêtres de toit avec rehaussement de la toiture : Sylvain Jourdan - La Jourardais

26/02/2021 : Aménagement de l'étage avec création de fenêtres de toit : Cédric Mérel - 5, Monfouchés

16/03/2021 : Pose de panneaux solaires :
Mathieu Chapelle - 9, Le Benay

18/03/2021 : Changement des menuiseries :
Claire Heulot et Guillaume Cop - 2, Bellevue

09/04/2021 : Construction d'un abri de jardin :
Yannick Madelin - 4, La Ménardais

26/04/2021 : Construction d'un abri de jardin :
Milane Popovic - 6, La basse Cotellerais

29/04/2021 : Création de fenêtres de toit :
Guillaume Galaopin - 9, Le Reudet

30/04/2021 : Création d'une clôture :
Marylène Hirbec - 3, Le Clos de la Rallièrre

Création d'une clôture avec pose de portail :
Nicolas Eon - 1, Le Benay (en cours)

Construction d'une piscine :
Johan Cottin - 9, Las Palmas (en cours)

ST-MARC

19/02/2021 : Création d'un percement et pose d'une menuiserie PVC blanche :
Ange et Lucienne Lemarié - 10, Thélossay

12/03/2021 : Modification de façades, remplacement de la couverture, pose de 6 velux et suppression, modification et création d'ouvertures avec remplacement de menuiseries bois par de l'aluminium noir :
Marion Fourcade et Morgane Boudet - 9, la Bourgaignière

Création d'ouvertures et de fenêtres de toit, modification d'ouvertures et remplacement de la couverture :
Pierre et Monique Berhault - Launay (en cours)

VENDEL

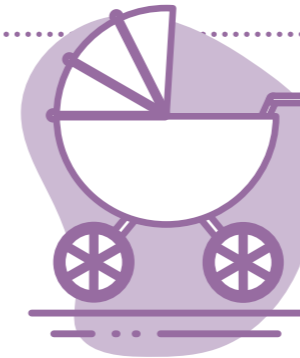
19/04/2021 : Création de fenêtre de toit :
François Gautier 16, Le désert

23/04/2021 : Transformation d'un garage en cellier et d'un préau en garage :
Claudine Lemarchand - 2, rue du Moulin

Remplacement porte d'entrée, création de velux, création extension de l'habitation :
Jean-Yves Galle - 1, rue Saint-Nicolas (en cours)



ÉTAT CIVIL 1^{ER} SEMESTRE 2021



NAISSANCES

ST-GEORGES

Jade Massing
née le 4 novembre 2020 à Fougères

Raphaël Saillard
né le 19 janvier 2021 à Rennes

Julian Chesnel
né le 19 mars 2021 à Fougères

ST-JEAN

Zia Nery
née le 25 novembre 2020 à Fougères

Abygaëlle Jouvenaux
née le 18 janvier 2021 à Rennes

Livio Le Blanc
né le 22 janvier 2021 à St-Jean

Jassim Mounier
né le 22 janvier 2021 à Fougères

Quentin Mézière
né le 9 février 2021 à St-Grégoire

Iris Chapelle
née le 13 février 2021 à St-Grégoire

Éva Perrard Techer
née le 18 février 2021 à Rennes

ST-MARC

Adèle Gosset
née le 20 octobre 2020 à Fougères

Arya Pacholsky
née le 26 novembre 2020 à Rennes

Line Coquemont
née le 24 décembre 2020 à St-Grégoire

Maévan Martin
né le 22 janvier 2021 à Fougères

Mila Mauduit Smith
née le 12 février 2021 à St-Grégoire

Luna Cariou
née le 18 mars 2021 à Rennes

Lino Gardiner
né le 26 mars 2021 à Rennes

VENDEL

Tinuviel Nuti Perchais
née le 11 février 2021 à Fougères



ÉTAT CIVIL



DÉCÈS OU TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

ST-GEORGES

Jeannine Simon épouse Chérel
le 12 décembre 2020 à Fougères

Louis Hay
le 23 janvier 2021 à St-Grégoire

ST-JEAN

Pierre Guérin
le 12 décembre 2020 à St-Jean

Guillaume Livenais
le 11 janvier 2021 à Fougères

Reine Perrier veuve Hamard
le 27 février 2021 à St-Jean

Georges Baussan
le 9 mars 2021 à Fougères

Albert Dupin
le 12 mars 2021 à Fougères

Marcel Delamarche
le 23 avril 2021 à Fougères

ST-MARC

Marie Hamard épouse Prioul
le 21 novembre 2020 à Vitré

Lucienne Masson épouse Coquelin
le 18 janvier 2021 à Rennes

VENDEL

Joséphine Louveau épouse Guyot
le 24 janvier 2021 à Fougères

Jean-Pierre Hamon
le 15 mars 2021 à Fougères

Louis Bodin
le 4 avril 2021 à Vendel

INHUMATIONS DANS LE CIMETIÈRE DE VENDEL

Le 19 décembre 2020,
Léa Seguin épouse Cornée
décédée à St-Aubin-du-Cormier

Le 13 février 2021,
Henriette Roussel
décédée à St-Aubin-du-Cormier



PACS

ST-JEAN

Eloïse Moulan et Quentin Brégeault
le 15 février 2021

Anais Saillant et Benjamin Corlay



À VOTRE SERVICE...

MISSION LOCALE DU PAYS DE FOUGÈRES

Présente sur l'ensemble du territoire du Pays de Fougères, la Mission locale du Pays de Fougères est une association qui exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale.



Ainsi, chaque année, c'est + de 1 600 jeunes (dont 500 nouveaux) qui sont accompagnés par la Mission locale de Fougères : elle contribue ainsi au réseau national faisant de celui-ci le 1^{er} réseau national d'insertion des jeunes.

La Mission locale du Pays de Fougères, c'est un guichet unique et une offre de services plurielle au service des jeunes :

- une aide et un appui à la recherche d'emploi (mise en relation avec les entreprises, gestion des offres d'emploi dont contrats en alternance et contrats aidés, aide personnalisée à la formalisation de CV et de lettres de motivation, préparation aux entretiens, jobs d'été...);
- un accompagnement pour s'orienter, découvrir des métiers, réaliser des stages en entreprise... et se former ;
- une aide et un appui à la recherche d'infos sur le logement (droits et devoirs) ;
- un soutien à la mobilité (soutien au code de la route, cours de conduite, aide au permis de conduire, location de scooter...);
- une info et un accompagnement pour des projets de mobilité et de volontariat en France ou à l'international (bénévolat, soutien au projet, service civique...).

La Mission locale gère également des dispositifs d'aides financières pour accompagner les projets à terme ou subvenir aux besoins urgents (des allocations mensuelles pour sécuriser des parcours vers l'emploi et l'autonomie ou des aides ponctuelles pour des projets d'hébergement, de permis, de formation ou encore d'accès au sport, à la culture, aux vacances...).

La Mission locale du Pays de Fougères, c'est une équipe pluridisciplinaire de 27 salariés (conseillers, psychologue, enseignant de la route...) qui propose un service gratuit, confidentiel et bienveillant à tous les jeunes de 16-25 ans (quel que soit leur niveau de formation initiale).

Depuis 2020, c'est aussi une nouvelle gouvernance : un directeur, Denis Gardan, et un conseil d'administration renouvelé (29 membres / 4 collèges) et animé par sa présidente : Isabelle Collet.

La Mission locale de Fougères répond au plus près de votre territoire, y compris sur la commune de Rives-du-Couesnon : une permanence à St-Jean - 5, rue des Écoles (dans les locaux de la micro-crèche) tous les mardis matins de 9h à 12h15 (sur rdv)

Standard Mission locale :
02 30 27 0160 ou 07 74 58 64 25

Possibilité de venir sur le flux pour prendre rdv ou sans rdv (du lundi au vendredi) au siège à Fougères : 19, rue Hippolyte Réhault
02 30 270 160

contact@mlf.bzh



LE SERVICE BABY-SITTING...

Parents de Rives-du-Couesnon, vous avez besoin de sortir ? De vous rendre à une réunion ? De souffler un peu ou de faire des démarches ? Et vous souhaitez faire garder vos enfants par un ou une baby-sitter ?

Pour faciliter votre recherche, le RIPAME (Relais intercommunal parents-assistants-maternels-enfants) et le PAE (Point accueil emploi) de Fougères Agglomération peuvent vous transmettre sur demande la liste des baby-sitters résidents sur la commune de Rives-du-Couesnon.

Les services du RIPAME et du PAE n'opèrent pas dans le choix du baby-sitter.

Cependant nous pouvons vous accompagner dans votre rôle d'employeur. En effet, en qualité d'employeur, vous vous mettez d'accord sur les termes du contrat de travail avec le / la baby sitter.

Pour obtenir des informations complémentaires :

Nolwenn Rondin au 06 43 47 74 63
ou par mail : ripame@fougeres-agglo.bzh.

Pierrette Leduc au 02 99 98 59 43
ou par mail pae@fougeres-agglo.bzh

Accès :
RIPAME / PAE
5, rue des Écoles à St-Jean
35140 Rives-du-Couesnon



ÉCOLES DU RIP

Regroupement Pédagogique Intercommunal des écoles publiques de La Chapelle St-Aubert, St-Georges, St-Jean, St-Marc, Vendel



Art et culture dans les écoles du RIP



À St-Jean, les CP et les GS - rejoints par les élèves de GS de Vendel - ont mis en musique des images, des paysages, des œuvres d'art avec la complicité de Barbara, une professeure de l'École de musique de Fougères.



Quant aux plus jeunes, ils ont exploré la musique et les instruments avec des intervenants ainsi que des parents musiciens venus mettre en valeur et jouer qui, de la harpe celtique, ou de l'accordéon diatonique, du violon, du violoncelle...



À l'école de Vendel, participation remarquée à "La Grande Lessive", installation artistique éphémère sur le thème des fleurs et du printemps : résultat coloré et joyeux.

À St-Georges, pour accompagner le thème des musiques du monde étudié avec le conservatoire, une professeure de l'École d'arts plastiques de Fougères a effectué un travail avec les élèves de CP et CE autour des masques des différents continents.



© Professeurs des écoles du RIP



Les CM2 de St-Marc sont passés en quelques heures du XV^e au XXI^e siècle, avec l'aide d'un guide du patrimoine qui leur a fait découvrir la ville de Rennes, des rues médiévales aux nouveaux quartiers. Beaucoup d'anecdotes et de connaissances historiques sur notre capitale bretonne.



Calcul pour tous

Sachant que Jocelyne Thomas, accompagnatrice dans le car du RIP depuis 1990, a effectué matin et soir 35 km en moyenne, quatre jours par semaine, et ce, 36 semaines par an. Combien de tours du monde a-t-elle effectué ?

Une retraite bien méritée a commencé pour elle le 1^{er} avril 2021. Son accompagnement durant ces années a été très apprécié par tous et les élèves lui ont fait passer ce message en décorant son car. Merci Jocelyne !

Produire des sons avec des tambourins, des claves, des guiros... et pourquoi pas avec son corps ? Là encore, l'accompagnement du projet musique par le Conservatoire de Fougères a été une belle opportunité pour les élèves de La Chapelle St-Aubert.

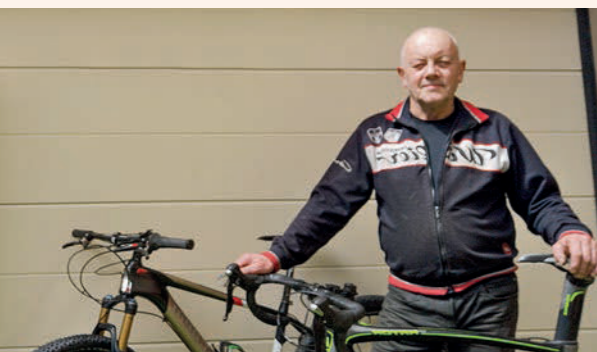


Réalisation d'une maquette d'un paysage agricole

Les CM1 ont profité d'un programme d'éducation à l'alimentation animé par le REEPF (réseau d'éducation à l'environnement du Pays de Fougères). Des animations avec diverses approches (le goût, la santé, le gaspillage, l'agriculture) pour comprendre les enjeux d'une alimentation saine et durable.

La quinzième classe

Une bonne nouvelle est arrivée ce printemps : le RIP va accueillir une nouvelle classe à la rentrée. Cette quinzième classe sera implantée à l'école de Vendel. L'occasion de réfléchir à la restructuration des différents sites scolaires de Rives-du-Couesnon.



PHIBIKE CYCLES

Une réparation de vélo ? Un achat de matériel ? Un conseil ? Philippe Auffret, gérant de PHIBIKE, sera en mesure de répondre à vos attentes. 30 ans d'expérience dans le domaine du cycle permettent à cet habitant de la commune déléguée de St-Georges, de s'être bâti une réputation au-delà de l'Ille-et-Vilaine.

PHIBIKE propose des prestations de vente de pièces neuves et d'occasion à des tarifs compétitifs, avec le conseil de Philippe. Des prestations d'entretien de vos cycles, mais également des locations sont proposées.

Besoin d'un dépannage à domicile ou bien d'un remorquage ? Après étude de votre demande, un devis sera émis par PHIBIKE.

Le site internet de PHIBIKE (<https://www.cycles-rennes-phibike.fr>) recense les vélos d'occasion en vente, mais également les nombreuses pièces détachées disponibles. Si vous ne trouvez pas votre bonheur, un appel à Philippe (06 31 50 89 72) lui permettra de chercher dans son réseau de professionnels la pièce qui vous fait défaut.

PHIBIKE se situe au 1 rue des Artisans dans la commune déléguée de St-Georges. Les horaires d'ouvertures sont les suivants : du mardi au vendredi de 10h00 à 19h00.

LESSARD MOTOCULTURE

C'est en février 2017 qu'Alexandre Guérin a repris l'entreprise Lessard Motoculture située sur la zone artisanale de Lessard à St-Jean. L'entreprise d'Alexandre est spécialisée en motoculture de plaisance



Un vaste choix d'équipements est proposé à la vente au sein de son magasin (tronçonneuses, tondeuses, débroussailluses, quads et autres matériels...). Certains de ces équipements sont également disponibles à la location.

Alexandre assure aussi un service de réparation et d'entretien toutes

marques. En cas de besoin, Alexandre peut se déplacer à votre domicile afin de récupérer votre matériel et le réparer au sein de son atelier.

Lessard Motoculture est ouvert du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h30

et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Téléphone : 02 99 3122 57

© C. Auffret / C. Gillette



BOULANGERIE DE ST-MARC "BON COMME DU BON PAIN"

Depuis quatre ans, Frédéric Petit a ouvert sa boulangerie "bio" et réalise un pain cuit dans un four à bois.

Avant de s'installer dans la commune, à l'âge de 22 ans, il a appris son métier à l'Institut national de la boulangerie et pâtisserie à Rouen. Il a été remarqué par un meilleur ouvrier de France qui lui a transmis son savoir-faire. Il lui a fait connaître des compagnons du devoir un peu partout en France.

Il a exercé à Paris où il a obtenu le 6^e prix de la "meilleure baguette de Paris". Aujourd'hui il est maître artisan.

Son pain est certifié agriculture biologique. Avec passion, il est façonné à la main avec un levain élaboré par ses soins (culture de levures naturelles). Différentes farines sont employées :

blé noir, seigle, meule, châtaigne, grand et petit épeautre, complet et khorasan (ancêtre du blé).

Deux heures avant le début de cuisson, le four est mis en chauffe avec du hêtre, du chêne et de l'acacia.

Frédéric et son équipe : François au fournil, et Karine à la boulangerie ou au marché, vous régaleront avec différents pains et viennoiseries, brioches, tartelettes ; le vendredi ils vous prépareront des galettes et des crêpes.

Vous pouvez retrouver ses produits dans d'autres commerces et marchés listés sur sa carte de visite et sur le site <https://www.boncommedubonpain.com/>



CHEZ ANNIE, LES LÉGUMES DE BLOT

Lieu-dit du Blot à Vendel

Native de Vendel, Annie a repris l'exploitation de ses parents il y a déjà 30 ans. Elle avait alors choisi de laisser l'élevage pour se consacrer au maraîchage. Aujourd'hui, c'est avec l'aide de ses deux ouvriers qu'elle assure la culture de légumes plus ou moins familiers chez nous. Elle remet au goût du jour des légumes anciens et produit aussi des mini-légumes, formule idéale pour vos assiettes gastronomiques.

Prônant l'agriculture bio et de saison, Annie vous demandera parfois de patienter avant de savourer certaines récoltes car "ici les cultures ne sont pas boostées ! Nous suivons le cours des saisons."

Pour remplir votre panier, trois solutions :

- directement sur l'exploitation, au lieu-dit du Blot à Vendel, le vendredi après-midi jusqu'à 19 heures ;
- marché des Lices (Rennes) le samedi matin ;
- commande via le site de ses confrères "Carotte et Feijoa".



BIBLIOTHÈQUES-MÉDIATHÈQUE DE RIVES-DU-COUESNON

ANIMATIONS DU 1^{ER} SEMESTRE : RETOUR EN IMAGES



ACCUEIL DES CLASSES DANS LES MÉDIATHÈQUES

Les classes des écoles de Rives-du-Couesnon ont été accueillies dans les médiathèques tout au long de l'année scolaire pour des animations, ateliers, lectures en lien avec les projets des classes ou la programmation des médiathèques.

Les classes maternelles de l'école de St-Jean ont organisé un prix littéraire, en partenariat avec la bibliothèque. Parmi les cinq albums sélectionnés, deux ont été primés : "Cocotte tricote" de Christine Beigel et Christine Destours et "Ça n'existe pas !" de Matthieu Maudet.



Animation autour du kamishibai à la bibliothèque de Vendel



Accueil de classe à la bibliothèque de St-Jean



Découverte de l'exposition "Le Cirque" à la médiathèque de St-Marc

© L. Duclaud



NOUVEAUTÉS : JEUX DE SOCIÉTÉ

De nouveaux jeux de société ont fait leur entrée à la médiathèque de St-Marc et à la bibliothèque de St-Georges. Des jeux dès 3 ans aux plus expérimentés pour jouer sur place en solo, en duo, en famille ou entre amis.

Les animations autour des jeux de société reprendront dès que les conditions sanitaires le permettront.

ACTUALITÉ DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES : LA BOÎTE À VINYLES

Le réseau des médiathèques de Fougères Agglomération a mis en place un nouveau service début avril, en partenariat avec la Médiathèque départementale : la boîte à vinyles.

Une collection de 300 disques divisée en trois : 100 disques mis à disposition à Fougères et les 200 restants partagés entre deux autres médiathèques du réseau pendant une durée de six mois. Les disques peuvent être empruntés dans la limite de deux vinyles pour un mois. Une platine avec casque Bluetooth permet aussi d'écouter les titres sur place.

À découvrir à partir du mois d'octobre à la médiathèque de St-Marc.



JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE : PRIX LITTÉRAIRE "LIRE À TOUT PRIX" (À PARTIR DE 15 ANS)

Les six romans sélectionnés peuvent être empruntés dans les bibliothèques de St-Georges et St-Jean. N'hésitez pas à demander leur réservation s'ils sont déjà en prêt.

Vous devrez lire au moins trois des romans en compétition pour participer au vote.

Un marque-page sur lequel vous cocherez la case correspondant à votre roman préféré vous sera remis lorsque vous vous inscrirez pour participer.

En septembre, vous pourrez déposer votre marque-page complété dans l'urne installée dans votre bibliothèque.

Un tirage au sort aura lieu parmi les bulletins d'inscription. Des bons d'achat en librairie sont à gagner.





Spectacle Acroline

LES RENDEZ-VOUS DU 2^E SEMESTRE 2021

Valise "La vie à deux à l'heure" du 14 juin au 13 septembre à la bibliothèque de St-Jean

Valise "Pirates" (livres, jeux de société et DVD) du 28 juin au 27 septembre à la médiathèque de St-Marc

Valise "Contes détournés" (livres, jeux de société et DVD) du 27 septembre au 10 janvier 2022 à la bibliothèque de Vendel

Exposition "Livres d'artistes La bibliothèque suspendue" du 6 septembre au 8 novembre à la médiathèque de St-Marc

Exposition "Sorcières" du 20 octobre au 15 novembre à la bibliothèque de St-Georges

Atelier-rencontre avec un auteur, dans le cadre du Salon du livre jeunesse de Fougères Agglomération le samedi 20 novembre matin (lieu communiqué ultérieurement)

Spectacle clownesque "Acroline fait son show" par la compagnie L'Arthéa en décembre (sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires, date et lieu communiqués ultérieurement)

LE SERVICE DES MÉDIATHÈQUES : GRATUIT ET ACCESSIBLE À TOUS !

- Inscription et prêt gratuit des documents ;
- À la Médiathèque de St-Marc : fonds CD et DVD, jeux de société et jeux vidéo accessibles sur place ;
- Valisettes de DVD thématiques ;
- Prêt de livres, livres audio et CD illimité pour une durée de 1 mois et de 2 DVD par carte ;
- Prolongation des prêts et réservation de documents sur demande ;
- Programme mensuel d'animations ;
- Accès gratuit aux ressources numériques proposées par la Médiathèque départementale : des magazines, des journaux, des vidéos, des formations en

informatique chez vous en un clic 24h/24 ! Pour créer votre compte, connectez-vous au site <https://mediatheque.ille-et-vilaine.fr>.

Retrouvez-nous sur notre page Facebook à "Médiathèques de Rives-du-Couesnon Réseau de Fougères Agglomération", afin de suivre nos actualités et animations

Les services proposés, les animations, les modalités de prêt et les horaires d'ouverture sont susceptibles d'évoluer avec les mesures sanitaires mises en place dans le cadre de la Covid-19.

Vous disposez d'un peu de temps libre, vous aimez la lecture et souhaitez participer à la vie culturelle locale : n'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre l'équipe des bénévoles, même pour une aide ponctuelle !

CONTACT :

Laure Duclaud-Fourmond
au 02 99 69 55 40
ou à bibliorives@fougères-agglo.bzh

LES CRÉNEAUX D'OUVERTURES DES BIBLIOTHÈQUES ET DE LA MÉDIATHÈQUE

	St-Georges	St-Jean	St-Marc	Vendel
Mardi			17h-18h30	16h30-17h30
Mercredi	11h-12h30 16h-18h	10h45-12h15 16h30-18h	10h-12h30 16h-18h	
Jeudi			16h-18h	
Vendredi		16h30-18h		
Samedi	10h-12h30	10h30-12h30	10h30-12h30	11h-12h
Téléphone	02 30 96 63 77	02 99 39 61 88	02 99 69 55 40	

© L. Duclaud



Le portail et les communs reliés par le mur d'enceinte.

LA DOBIAIS, UN MANOIR EN RENAISSANCE

Sur la route de Livré, environ 4 km après le bourg de St-Jean, un peu à l'écart sur la gauche, le manoir de la Dobiais se niche derrière un curieux portail, au fond d'une double allée de tilleuls et de chênes.

Simple et modeste, longtemps délaissé, il n'en a pas pour autant perdu sa noblesse. Sauvé de justesse de la ruine, il connaît une renaissance grâce à la passion des vieilles pierres de son actuelle propriétaire et porte fièrement son histoire pluri-centenaire.

UN MODESTE DOMAINE ÉRIGÉ EN MARQUISAT

Au XIV^e siècle, la Dobiais appartenait aux seigneurs d'Iffer avant de passer à Jean Gédouin en 1370. Elle restera

dans cette famille jusqu'en 1672. Ce domaine était d'importance mineure. Au fil des alliances, les Gédouin l'agrandissent peu à peu. Ainsi, la famille possédait de nombreuses terres à Gosné, Melesse, Thorigné et à Rennes dans la paroisse de Saint-Héliier en 1546. L'adjonction des terres de Montfourcher et surtout de la châtellenie de Saint-Jean-sur-Couesnon en 1645, permet à la Dobiais d'être érigée en marquisat en faveur de René Gédouin. En trois cents ans, la Dobiais est devenue le siège d'une seigneurie importante.

LE POUVOIR EXERCÉ AUX PORTES DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

Les seigneurs de la Dobiais exerçaient un droit de haute justice à St-Jean où se trouvait une prison. À la fin du XVII^e siècle, le marquis avait aussi le droit de "tenir ses plaids généraux sur une grosse roche joignant les douves de la ville de St-Aubin-du-Cormier [...]". Le plaid général est une assemblée solennelle de justice et de lecture des ordonnances royales et règlements seigneuriaux. Tous les hommes du

© S. Lucas



seigneur devaient y assister. Cette grosse roche se trouve dans un pâti touchant au sud du village du Pissot en St-Jean.

UN MANOIR-FORTERESSE

Le manoir porte dans ses pierres les remous de l'histoire et son agencement témoigne des âges troublés qu'il a traversés, notamment lors des guerres de religion à la fin du XVI^e siècle. Aujourd'hui, on arrive par une allée d'arbres bordée d'un bois. Le domaine est entouré de douves et on entre dans la cour par un portail à deux arches de style Renaissance. De part et d'autre de cette entrée, reliés par un mur, se trouvent les Communs à l'Ouest et une chapelle à l'Est, datés du XVII^e. Au fond de la cour, dans l'axe de l'allée, est placé le Logis du XVI^e siècle. La porte est ornée d'un blason sur lequel on croit deviner la silhouette d'un corbeau (armes des Gédouin) et son style remonterait à la toute fin du XV^e siècle. Un pavillon y a été ajouté à l'Ouest au début du XVII^e siècle. Un autre blason au-dessus de la lucarne porte le corbeau et les armes de Jeanne de la Moussaye, épouse de Mathurin Gédouin.

Avant la construction des Communs, les pavillons et la chapelle étaient des tours reliées par un mur entourant la cour. Quand une attaque survenait, les gens accouraient se réfugier à l'intérieur de l'enceinte, protégée par des canonnières et des meurtrières ainsi qu'une arquebuse percées dans ces tours. Ils rentraient alors par la porte de ce qui est aujourd'hui la chapelle et sortaient par une autre porte qui donnait dans la cour. Une canonnière, présente à gauche de la porte de la chapelle tenait en respect les assaillants. Après la construction des Communs, certaines canonnières des pavillons se sont retrouvées à l'intérieur du bâtiment.

DES COMMUNS HORS DU COMMUN

Les Communs, construits par René Gédouin, premier marquis de la Dobiais, montrent un besoin d'agrandissement et de prestige. Ils étaient destinés aux chevaux. À l'intérieur, on peut voir des boiseries que le marquis a fait exécuter. Une description du XIX^e siècle les place dans une chambre du Logis. Vendues en 1885 au château de Montaubert à Lécousse elles sont rachetées par l'actuelle propriétaire et placées dans la grande salle. Un blason porte le corbeau associé à un lion, armes de la famille de Marie-Magdeleine de Montecler, épouse de René. Les sculptures évoquent des figures exotiques, peut-être inspirées des récits de voyages lointains vers les nouveaux mondes. Ces panneaux de bois étaient devenus à la mode dans les demeures seigneuriales en Ille-et-Vilaine après la construction du Parlement de Bretagne, où siégeaient les Gédouin. Un colombier de 400 boulins² occupe le pavillon ouest des communs.

LE DÉCLIN ET LA DEUXIÈME RENAISSANCE

René Gédouin meurt en 1670. Premier marquis de la Dobiais, il est le dernier de sa lignée sur le domaine. La seigneurie est vendue à Pierre Bonnier, seigneur de la Coquerie en 1672. À partir de là, ce ne sont pas moins de cinq familles qui se succèdent en cent ans à la tête du domaine. Charles-René de la Bélinaye en 1760 est le dernier marquis. En 1789, il s'enfuit avec ses trois fils et ses biens sont saisis et vendus comme Biens nationaux. L'inventaire de la saisie décrit des bâtiments en mauvais état et classe le domaine comme une ferme. Aux XIX^e et XX^e siècles, les bâtiments subissent les dommages du temps jusqu'à ce que l'actuelle



Le logis. À droite, la partie XVI^e dont la porte à archivolte remonterait au XV^e siècle. Les ouvertures ont été remaniées plusieurs fois. À gauche, le pavillon XVII^e avec son oculus.



L'ange de bois, installé par l'actuelle propriétaire, violoniste.



La canonnière de la porte de la chapelle actuelle. Un mur séparait alors la cour de l'entrée de la tour.

© S. Lucas

propriétaire s'attelle à un colossal travail de restauration, n'ayant de cesse de rendre au domaine sa splendeur passée. La rabine³ est recrée, les bâtiments restaurés, la chapelle, transformée en réserve à cidre au XX^e siècle, retrouve sa fonction. Des vitraux aux armes des Gédouin et des la Bélinaye sont placés dans les ouvertures retrouvées sous la maçonnerie. Les plafonds de la chapelle et des Communs sont peints de couleurs vives à la mode des demeures du XVII^e. Les armes des Gédouin et de leurs alliances, tombées lors d'une tempête en 1957, sont remontées au-dessus du portail. Le manoir de la Dobiais, sorti de l'oubli, dressera encore longtemps ses pierres chargées d'histoire. Il pourra même témoigner de notre siècle par ce petit ange de bois qui joue du violon dans une des pièces du Logis, installé sur un poinçon de charpente, rappelant l'autre passion de Kristinn Bouëssel du Bourg qui est le violon.

SOPHIE LUCAS

Le manoir est un domaine privé, ouvert aux visites lors des journées du patrimoine.

Plus de photos et de détails sur le site de la commune (rivesducouesnon.fr > Découvrir Rives-du-Couesnon)

Notes

¹ L'analyse héraldique du blason situé au-dessus du portail permet d'identifier les différentes armes représentées comme étant celles des alliances matrimoniales contractées entre 1498 et 1558. Ainsi, Mathurin Gédouin aurait fait réaliser ce portail dans le style renaissance au XVI^e siècle, y plaçant les armes des familles de son épouse, de sa mère et de sa grand-mère.

² Un boulain est une petite niche destinée aux pigeons. Le nombre de boulains était proportionnel à la richesse du seigneur. 1 boulain correspondait à 50 ares, c'est-à-dire 5 000 m² ou un demi hectare. 400 boulains correspondraient donc à 200 ha.

³ Allée plantée d'arbres menant à une propriété.



SUR LES PAS DE RACHEL

L'association "Sur les pas de Rachel" soutient Rachel Gigory, née le 11 août 2016, atteinte de paralysie cérébrale. Son but est d'aider Rachel à acquérir la plus grande autonomie possible dans sa motricité.

NOTRE BUDGET 2021

- Rééducations pluridisciplinaires en France (restes à charges des rééducations traditionnelles hebdomadaires, ergothérapie non prise en charge et stages intensifs français) et à l'étranger (Pologne en mai et juillet) - Budget de 15 000 €.
- Matériel adapté : appareils de renforcement musculaire (plateforme oscillante et mini presse pour jambes) ; tablette tactile avec logiciel de communication alternative



améliorée; vêtements/chaussures adaptés aux matériels (fauteuil, attelles) ; matériels d'aide à l'alimentation, la motricité fine et l'apprentissage (langage, écriture...) - Budget de 4 000 €.

Rachel s'est fait opérer de la SDR (Selective Dorsal Rhizotomy) Single Level le 26 août 2020 à Bonn.

Le neurochirurgien a ouvert une vertèbre dans son dos afin de sectionner les nerfs sensitifs responsables de la spasticité (contractions involontaires des muscles des jambes). Depuis, la spasticité a disparu, et Rachel apprend à

contrôler ses jambes intentionnellement. C'est un long travail de renforcement afin d'espérer marcher un jour. La rééducation est aujourd'hui primordiale.

À 9 mois post-opératoires, Rachel progresse dans la gestion de ses jambes, de son dos et de son bassin. Elle fait du tricycle de mieux en mieux et commence même à faire quelques pas seule avec son déambulateur.

Certains effets secondaires positifs sont également apparus : une meilleure gestion de ses membres supérieurs (bras et mains), et un léger développement du langage sur lequel nous insistons

© L. Gigory



beaucoup. En effet, il sera plus facile pour elle de gagner en autonomie si elle peut parler / communiquer.

Si vous souhaitez nous aider dans nos projets, vous pouvez envoyer un chèque à :

"Sur les pas de Rachel"
9, La Machepas -
St-Marc-sur-Couesnon -
35140 Rives-du-Couesnon.

Nous organiserons, en fonction des possibilités légales et sanitaires, les actions suivantes dans les prochains mois :

- un repas créole à la salle des fêtes de Sens-de-Bretagne le 6 novembre 2021;
- un bal à la salle des fêtes de Sens de Bretagne le 7 novembre 2021;

Si ce n'est pas possible, nous ferons une nouvelle vente de brioches à l'automne... Pensez à nous suivre sur Facebook.

"SUR LES PAS DE RACHEL", C'EST AUSSI :

- un partenariat avec "Douce saveurs créoles", traiteur



réunionnais. Pour chaque part achetée (en food-truck ou en traiteur à domicile/en salle), 0,10 € sont reversés à notre association. <https://fr-fr.facebook.com/www.doucessaveurscreoles.fr/>

- un partenariat avec "CFP", courtier en prêts immobiliers. Pour tout client qui les contacte en donnant notre nom, 100 € à 150 € sont reversés à notre association à la validation du projet. <https://www.cfp-courtage.fr/>

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé au financement des derniers projets en matériel et rééducation. Grâce à vous tous, les progrès de Rachel vers l'autonomie sont visibles de jour en jour.

Nous avons pu réaliser tous nos projets de ces derniers mois grâce à :

- des dons de particuliers ;
- un don d'une entreprise brésilienne (qui souhaite rester anonyme) ;
- des dons de l'entreprise "Douce saveurs créoles" en lien avec notre partenariat ;



- un don des associations "Solidarité bouchons 35", "Bouchons de la Côte d'Émeraude", "Mille et un sourires", "Sourires d'enfants" ;

- des dons des écoles et collèges Sainte-Thérèse et Sainte-Anne à St-Aubin-du-Cormier et Jeanne d'Arc à Maen Roch ;

- un don du salon de coiffure "Le salon d'Olivier" de St-Aubin-du-Cormier ;

- la vente de gâteaux Bijou ;

- la vente de chocolats Monbana ;

- la vente de brioches ;

- la vente de sacs (pharmacie Didier St-Aubin-du-Cormier / Bon comme du bon pain Rives-du-Couesnon/St-Marc), t-shirts, crayons, carnets et mugs avec le logo de l'association ;

- l'organisation d'un loto en ligne avec "Mont Loto Web".

@ <https://surlespasderachel.blogspot.fr/>

f <https://www.facebook.com/surlespasderachel35/>

✉ lise_evan@club-internet.fr



ASSOCIATION KYLIAN

Depuis sa naissance en 2012, Kylian se bat contre une maladie "ultra-rare" ; en effet, à ce jour seulement 13 petits garçons dans le monde ont été diagnostiqués avec cette maladie.

Le 24 octobre 2018, soit plus de 6 ans après sa naissance, le généticien a repéré un "faux-sens" sur un gène (le gène OGT). Cette maladie génétique est connue seulement en 2017. Kylian est à l'époque le troisième petit garçon au monde à souffrir de cette maladie.

Cette maladie, fixée sur le chromosome X, ne touche que les petits garçons. La mutation n'est pas due à une ascendance

génétique, elle est issue d'une erreur de codage lors de la formation chromosomique.

Les perspectives d'avenir ne sont pas connues car chaque patient souffre de symptômes différents. Aujourd'hui Kylian ne parle pas, ne marche pas, ne mange pas seul... Il n'a absolument aucune autonomie. Ses parents pallient à tous les besoins de Kylian, mais de

nombreux frais médicamenteux et/ou équipements restent à charge de la famille. Pour exemple, un de ses médicaments coûte 70 €/mois et non remboursé par la CPAM.

L'association base ses revenus sur la participation aux braderies avec la vente de plants (fraisiers, arum, agapanthe), sur les dons de particuliers et d'associations. Durant le confinement, le magasin

© M. Castel

Leroy-Merlin de Betton a contribué à l'achat d'une serre pour diversifier et faire pousser les plants. Le Lions Club de Fougères a également contribué à l'achat du nouveau fauteuil roulant de Kylian en versant à l'association un chèque de 2 258€.

Les dons futurs permettront à l'association de financer :

- Un véhicule adapté au transport de personnes handicapées pour lequel les parents de Kylian ont souscrit un prêt de 500 € par mois.
- L'adaptation du logement familial au handicap de Kylian. Kylian Castel est actuellement accueilli à la journée à l'EAP

Rey-Leroux. Compte-tenu de son handicap, il se déplace en fauteuil roulant manuel. Il est nécessaire qu'il ait un domicile familial adapté afin que ses parents puissent l'accueillir et lui donner les soins dans les meilleures conditions. Le domicile n'est pas adapté au handicap de Kylian. Il faut revoir entièrement la conception actuelle de la chambre et des sanitaires, dont les aires de circulation et l'accès en fauteuil roulant sont totalement inadéquats. Tout doit être conçu pour la circulation en fauteuil roulant (espaces autour du lit, dans la salle d'eau, accès direct sur l'extérieur, passage des portes, etc.). Kylian a aussi besoin d'espace de rangement pour son

matériel de soins (appareillages, soins corporels, etc.). La surface actuelle de la maison ne permet pas d'aménager des espaces adaptés à Kylian. Des travaux sont indispensables. Un tel projet a été estimé à environ 55 000 €.

Basée à St-Georges, l'association Kylian a donc été créée pour venir en aide à Kylian et sa famille afin de les aider à financer ces équipements.

Vous pouvez suivre l'association sur

@AssociationKylian

@Associationkyl1

Une cagnotte Leetchi a également été ouverte pour soutenir l'association : <https://www.leetchi.com/c/equipements-adaptes>



ASSOCIATION RACINES

L'association Racines [Rencontrer Aider Connaître Informer Notre Environnement Social] régie par la loi de 1901, a été déclarée à la sous-préfecture de Fougères le 2 janvier 1989. Depuis sa création, le siège social est fixé à la mairie de St-Jean.

En janvier dernier, l'association a pris possession de son nouveau local, rue des Écoles à St-Jean, mis à disposition par la municipalité de Rives-du-Couesnon.

Son action principale consiste à la confection de colis alimentaires destinés à des familles en difficulté, domiciliées à Gosné, La Chapelle, Livré, Mézières, St-Aubin, St-Christophe, St-Ouen et Rives-du-Couesnon. Ces familles nous sont signalées par les mairies, les CCAS et les assistants sociaux. Sept distributions de colis ont eu lieu entre le 8 avril et le 1^{er} juillet 2021.

Nous organisons également deux collectes de vêtements dans l'année. Les conditions sanitaires ne nous ont pas permis de les réaliser en 2020 et en juin dernier. Si les règles sanitaires en vigueur en novembre prochain le permettent, nous espérons pouvoir organiser celle de novembre prochain. La date de cette éventuelle collecte sera annoncée par voie de presse (Ouest-France, La Chronique Républicaine) et l'affichage dans les commerces et mairies annexes de notre commune.



AMICALE LAÏQUE DU RPI DU COUESNON

L'année scolaire 2020-2021 a de nouveau été fortement impactée par la situation sanitaire actuelle et l'Amicale laïque du RPI du Couesnon (regroupant les écoles de Rives-du-Couesnon et de La Chapelle-St-Aubert) n'a pas pu mettre en place les manifestations habituelles... Malgré tout, l'Amicale a souhaité poursuivre son action auprès et pour les enfants et leurs familles.

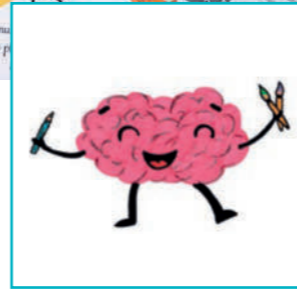
En effet, tout au long de l'année, des ventes ont été mises en place afin de récolter des fonds pour offrir une participation financière lors des sorties et voyages scolaires des élèves du RPI.

Nous avons également eu pour volonté de garder le lien et d'aider les familles du RPI lors du deuxième confinement (novembre/décembre). Pour cela, nous avons créé des enveloppes ludiques distribuées à chaque élève chaque vendredi. Chacune d'elle contenait des activités adaptées à chaque niveau, de la petite section au CM2. Un petit personnage central a été inventé, il

s'appelle "Rigolo Ciboulot", et proposait chaque semaine bricolage à réaliser (tuto et matériel nécessaire fournis), jeux visuels, enquête au long cours pour les plus grands, recettes, etc.

Nous continuons à penser et organiser des moments de convivialité et espérons que nous pourrions bientôt les mettre en place. Au programme : rallye pédestre, kermesse, fête de Noël, loto... Nous avons hâte de vous les proposer !

Les bénévoles remercient par avance tous les parents ainsi que leurs familles, amis, connaissances, collègues qui



participent d'une manière ou d'une autre aux actions, car nous avons besoin de vous tous.

Enfin, si vous souhaitez intégrer une équipe enjouée et dynamique, participer à créer du lien et de la convivialité au sein du RPI, venez nous rejoindre ! Selon vos envies et vos disponibilités, votre aide sera précieuse !

CONTACT

- amicalelaïquecouesnon@gmail.com
- Suivez-nous sur Facebook

© S.Decorbin

© D.R.



ASSOCIATION SAINT-MARTIN DE VENDEL

La crise sanitaire ne nous a pas permis de nous réunir, ni de réaliser les activités prévues en 2021 ; nous avons même reporté plusieurs fois l'exposition photos.

L'association compte une vingtaine d'adhérents (adhésion annuelle : 10 €) ; les membres du bureau ont été convoqués en juin afin de prendre des décisions sur l'organisation des activités et sur le fonctionnement de l'association ; l'assemblée générale aura lieu en septembre 2021.

Trois animations sont d'ores et déjà programmées :

- samedi 4 septembre après-midi : marche le long du

Couesnon (peut-être deux circuits) se terminant par une visite commentée de l'église de Vendel ;

- samedi 16 octobre après-midi : exposition photos à la salle du moulin à Vendel ;
- samedi 18 décembre après-midi : concert réalisé par la Maîtrise St-Leonard de Fougères, à l'église de Vendel.

Des membres de l'association ont participé aux réunions organisées dans le cadre de la rénovation de l'église de Vendel (mission de diagnostic paroissial).

Enfin, ils ont sorti des placards les bannières de l'église afin d'en réaliser des photographies, et notamment la bannière représentant Saint-Martin et le Christ en croix, cette bannière étant documentée du 18^e siècle.

© P. Guilloin



CLUB DE LA 2^E JEUNESSE ST-JEAN

À l'écriture de cet article début mai, le coup de sifflet de fin de la troisième période de confinement a été donné. Le dé-confinement est initialisé, il était temps, souhaitant que ce soit la dernière bien sûr, assez de promesses de Gascon.

Au moment de la lecture de cet article, nous sommes maintenant tous fixés sur cette étape, soyons optimistes, nous pouvons maintenant, pousser un "ouf" de soulagement (je croise les doigts, en rédigeant ce texte...).

Toutes les activités, dont celles de nos clubs de notre commune Rives-du-Couesnon, sont directement en rapport à la situation sanitaire du moment.

Il n'est pas simple, pour les responsables, de vous présenter la vie de nos clubs dans ces circonstances.

Cependant, même si les activités des clubs sont en sommeil, nous, individuellement, ne le sommes pas ; je profite donc pour adresser un grand merci à ceux qui tout au long de ces périodes, dans l'ombre ou en pleine

lumière, ont agi en faveur de personnes de nos clubs et au-delà.

Un grand merci aussi à tous les membres qui, malgré la mise en sommeil forcé de nos activités, continuent à nous faire confiance en renouvelant leurs adhésions aux associations affiliées à Générations Mouvement.

Comme l'année dernière à cette même époque, nous ne pouvons qu'espérer pouvoir reprendre graduellement les activités de nos associations, dans l'application stricte de toutes les directives de sécurité sanitaire nationales et locales du moment, il va s'en dire.

Il n'est toujours pas question de tenter le diable ! Même si la vaccination est là.

À ce sujet, si d'aventure certaines personnes n'ont toujours pas eu la

possibilité de se faire vacciner dans les créneaux définis jusque-là, au niveau national, il est encore temps.

Si vous rencontrez des difficultés à ce sujet, prenez contact auprès des différents référents locaux de vaccination ou de la mairie de votre commune d'origine.

Gardons l'espoir que nous puissions nous retrouver à l'une de nos activités de clubs, dont les dates de reprises ne sont pas en ce moment encore programmées :

- nos réunions de clubs, repas, voyages ;
- les concours de belotes, tarots, palets, pétanques, bowling ;



- nos participations aux diverses manifestations, lutte contre le cancer, Téléthon ;
- il en est de même pour notre assemblée générale ordinaire, toujours en statu quo...

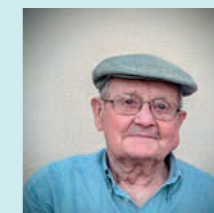
Nous avons tant de choses à rattraper... Ensemble !

EN AVANT VERS UN NOUVEAU CAP !

Le Club de la 2^e Jeunesse souhaite pour tous une bonne reprise progressive de nos activités et de très bonnes vacances d'été. En attendant, gardez-vous bien.

ALAIN NOIRTIN
président du Club de la 2^e Jeunesse de St-Jean - Rives du Couesno

© Freepik



COMITÉ DES FÊTES DE ST-JEAN

Un des derniers doyens du comité des fêtes de St-Jean nous a quittés...



Albert Dupin s'est éteint dans la nuit du 11 au 12 mars 2021. Avec lui disparaît une personnalité atypique qui aura mis toute son énergie durant plus de 40 ans de sa vie au service de la communauté. Membre du comité des fêtes depuis 1965, Albert a participé, avec enthousiasme et passion, à toutes les activités de notre communauté.

Retracer en quelques lignes son passage au comité des fêtes est un défi, tant son investissement a été énorme. Courses à vélo, concours de pêche, courses pédestres, course des Rosalies, spectacles, fêtes de la pomme, fête des vieux métiers, feu de la Saint-Jean, il a été de toutes ces belles aventures. Il a même participé à l'émission "Coucou c'est nous" en compagnie de ses amis Pierre Jourdan, Alexandre Royer, Jean Jourdan sous la coupe de Jean Chereil, président de l'époque : un pur moment de bonheur !

Mais Albert c'était aussi la gentillesse et l'attachement à la famille et aux amis. Il reste un bel exemple de fraternité.

Le comité des fêtes, les bénévoles et tous tes amis te disent « Merci et au revoir Albert »

MICHEL TURPIN
Président du comité des fêtes de St-Jean - Rives-du-Couesnon

PREMIER SEMESTRE 2021 TRISTE ET À L'IDENTIQUE DE 2020 !

Les activités du comité des fêtes sont en sommeil, l'état d'urgence sanitaire étant prolongé jusqu'au 1^{er} juin 2021, les services de la préfecture n'autorisent pas de manifestations festives.

Nous espérons un début de reprise le plus vite possible et le comité des fêtes vous communiquera un calendrier d'activités pour le deuxième semestre 2021 par voie de presse. En attendant de vous revoir tous, prenez soin de vous.



ASSOCIATION UNC (UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS) DE ST-GEORGES

Depuis le début de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et comme pour la plupart des associations, nous n'avons pu organiser les rencontres et moments de convivialité privilégiés pour nos adhérents, tels que les assemblées générales ou les cérémonies de commémorations qui se sont tenues en comité restreint.



Ce sont pourtant des moments privilégiés qui permettent de nous rencontrer et d'échanger, notamment à l'occasion d'un repas pris en commun. C'est une situation difficile à vivre pour beaucoup et nous espérons une fin de crise sanitaire dans les mois à venir, afin de reprendre le cours normal des activités et rencontres pour nous retrouver enfin.

Au cours des derniers mois, notre association a été touchée par la disparition de trois de nos camarades, Anciens Combattants d'Algérie :

- Jean Gaubert le 3 septembre 2020 à l'âge de 84 ans. Jean avait assuré la fonction de vice-président de l'association de 1996 à 2005.
- Louis Hay le 23 janvier 2021 à l'âge de 80 ans.
- Pierre Masson le 25 avril 2021 à l'âge de 83 ans. Pierre

s'est investi au sein de notre association pendant 42 ans, comme trésorier de 1977 à 1996 puis comme président de 1996 à 2019. Il était président d'Honneur depuis 2019.

Nous les remercions pour ce qu'ils ont donné et apporté à notre association et nous leur souhaitons « Bon vent ».

L'association départementale UNC d'Ille-et-Vilaine a proposé aux associations locales UNC d'apporter leur soutien en faveur des militaires du 11^e RAMA de St-Aubin-du-Cormier, engagés dans l'opération "BARKHANE" au Mali, en participant à une cagnotte mise en place dans le but de leur envoyer des colis de nourriture afin d'améliorer leur quotidien et en impliquant des classes d'écoles primaires dans l'envoi de cartes, lettres et dessins avec ces colis.

Une démarche dans ce sens a été effectuée près de la directrice de l'école de St-Georges.

Notre demande a été entendue très favorablement et nous avons recueilli pas moins de 36 dessins des enfants de CE2 et de CM1 avec, pour certains, des mots d'enfants et des encouragements envers les militaires plus touchants les uns que les autres. Ces dessins ont été photocopiés et feront l'objet d'un affichage lors de notre prochaine assemblée générale.

Nous tenons à remercier la directrice, Sophie Olivard, ainsi que les enseignants pour leur implication dans ce projet et bien sûr les enfants pour la réalisation de leurs dessins.

Enfin, nous remercions Gérard, ancien président du comité des fêtes de St-Georges, ainsi que les membres de cette association pour le don fait en faveur de notre association.

ANDRÉ DOUARD,
Président de l'UNC de St-Georges

les membres du bureau et tous les adhérents de l'UNC

© V. Georgeault



Anciens combattants St-Jean



Anciens combattants St-Marc



DES REMISES DE MÉDAILLE AU SEIN DE L'UNC DE VENDEL

Lors de la cérémonie du 8 mai, l'association UNC de Vendel a procédé à la remise de décorations à d'anciens Combattants.

Les 10 récipiendaires ont été décorés par Thierry Benoît, député, David Lebouvier, maire de Rives-du-Couesnon, Christelle Cornée, maire déléguée de la commune historique de Vendel, et Joseph Havard, responsable de l'UNC du secteur.

La liste des médaillés :

Joseph Cornée a reçu la croix du Combattant.

Les Combattants suivants ont reçu la médaille de la reconnaissance de la Nation avec agrafe "Afrique du Nord" : Jean Bertin, Pierre Bertin, Marcel Cornée, Marcel Dandin, Jean Galle, Joseph Guénard, Claude Guyot, Roger Roussel, Ambroise Vivier

Pendant la cérémonie, les distances de sécurité ont été respectées même si tous nos anciens Combattants sont vaccinés. Hélas, nous n'avons pas pu organiser de vin d'honneur pour féliciter nos nouveaux décorés. L'association UNC de Vendel remercie les personnalités présentes ainsi que la municipalité de Rives-du-Couesnon pour son soutien.

FRANCIS GORSE,
président de l'UNC de Vendel



RAPPROCHEMENT SPORTIF ACC & ISGC

Au moment de la rédaction de ce texte début mai, nous entrevoyons le déconfinement et le Gouvernement semble optimiste sur l'issue de cette très longue crise sanitaire liée à la Covid-19, ce qui laisse espérer que l'activité sportive des pratiquants jeunes et adultes, en intérieur ou en extérieur, devrait reprendre son cours à la rentrée de septembre 2021.

En dépit des incertitudes qui toutefois demeurent (manque de motivation des adhérents à reprendre leur activité du fait de cette longue période d'inactivité, changement d'habitudes, éventuel décrochage de certains bénévoles...), les bénévoles et dirigeants actuels des différentes sections sportives ont hâte de reprendre le chemin des équipements sportifs et des activités et de vous retrouver pour des moments de détente et de loisirs, de compétitions, d'échanges et de convivialité, de plaisir...

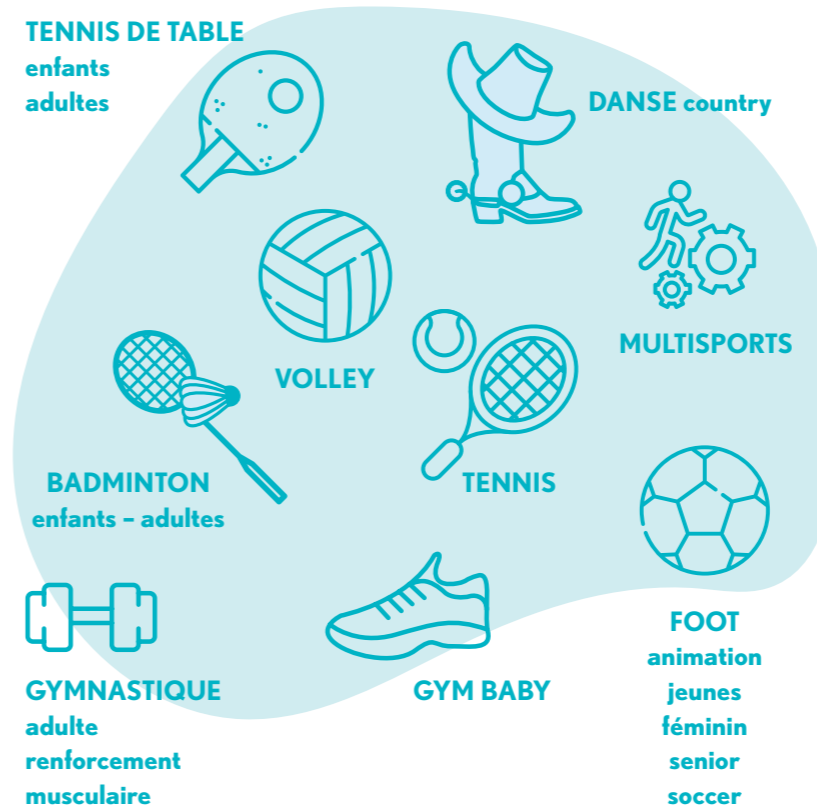
Dans le prolongement du travail engagé depuis plusieurs mois par les bénévoles des associations ACC et ISGC basé sur un objectif de rapprochement des deux entités au sein du territoire Rives-du-Couesnon, la configuration du fonctionnement des sections sportives à la rentrée de septembre 2021 ne devrait pas être modifiée : les activités seront maintenues dans leur forme actuelle, les créneaux devraient être quasiment similaires aux créneaux obtenus en 2020 (en attente de confirmation des éducateurs OSPAC), une grande partie des bénévoles déjà

en fonction sera toujours présente pour vous accompagner (merci pour leur implication et leur dévouement quotidien au services des adhérents), tous les pratiquants seront les bienvenus quel que soit leur niveau, quelles que soient leurs ambitions sportives, quelle que soit leur origine géographique...

Ce rapprochement entre les deux associations sportives sera tout simplement transparent pour les adhérents des sections sportives existantes ; il devrait cependant :

- correspondre à la nouvelle échelle de Rives-du-Couesnon : complémentarité, mutualisation, poursuite du développement des activités, fédération d'un nombre de pratiquants encore plus important issus de la commune,
- favoriser le développement de nouvelles activités,
- offrir une opportunité plus favorable en vue de la réalisation d'investissements mutualisés.

© V. Georgeault



De manière générale, ce rapprochement doit contribuer à adapter la nouvelle entité aux nouveaux enjeux (environnementaux notamment), diversifier les activités et proposer encore plus de services adaptés aux besoins de notre territoire, gagner de nouvelles compétences (ressources humaines).

Qui dit nouvelle structure, dit nouvelle identité, nouveau nom : un défi/questionnaire sera distribué courant juin dans les familles par l'intermédiaire des écoles afin de recueillir des propositions de l'ensemble des acteurs sportifs.

N'hésitez pas également à faire part de vos suggestions et à remplir la boîte à idées à votre disposition dans chaque commerce et mairie annexe avant le 5 juillet.

Cette recherche d'une nouvelle identité n'entrave en rien la reprise des activités sportives à la rentrée de septembre 2021. Comme par l'intermédiaire des derniers

© Octolium

bulletins municipaux et dans un souci de communication, l'icône ci-dessus liste les différentes sections sportives à votre disposition au sein de Rives-du-Couesnon (pratiques organisées et encadrées grâce aux équipements mis à notre disposition par la collectivité : salles des sports, terrains de foot, terrain synthétique foot5, terrains extérieurs multisports).

À la création de la nouvelle entité et du nouvel organigramme des bénévoles, nous réaliserons un dépliant à l'identique de celui de l'année passée qui recensera l'ensemble des créneaux et coordonnées des référents de ces sections sportives.

Enfin, un forum des associations sera organisé le samedi 28 août dans la salle des sports de St-Georges ; ce sera aussi l'occasion de venir rencontrer les bénévoles, procéder aux inscriptions... et pourquoi pas prendre part au bon fonctionnement de nos activités sportives.

Très bel été à tous !

Mot de Vincent Folliot, président sortant de l'ACC

Après 17 ans au club, il est temps pour moi de tourner la page. Beaucoup de souvenirs resteront gravés dans ma tête. Je ne peux les énoncer dans ce bulletin, ils sont si nombreux. Je suis passé par différentes émotions au sein du club. J'ai mené un combat de tous les jours pour le bonheur d'un maximum d'entre vous. Je tiens à remercier les nombreux bénévoles et dirigeants qui ont œuvré à mes côtés et m'ont soutenu durant toutes ces années. Ce n'est pas sans un pincement au cœur que je quitte mes fonctions (président général, président foot, président multisports, sans parler des autres tâches trésorerie, secrétariat, intendance, et j'en passe). Je crois que ce qui va me manquer le plus, c'est le contact avec tous ces enfants, dont certains sont maintenant devenus grands voire parents et qui me saluent et remercient encore aujourd'hui. Sans oublier toutes ces réunions et organisations de manifestations qui me prenaient du temps, mais où je trouvais un réel plaisir à échanger, créer du plaisir et des émotions aux participants. Le sport de proximité est pour moi un lien social qu'il faut savoir faire perdurer, il permet également de garder de la vie dans la commune.

Oui, il faut avoir un état d'esprit qui tend vers l'élite, mais il ne faut pas oublier d'où nous venons et où nous nous situons (en milieu rural), pour prétendre à de l'élite, il faut passer par la formation et donc par le plus jeune âge.

Donner, recevoir, partager, transmettre sont des vertus essentielles dans le sport. Plaisir, victoire, joie, défaite, frustration, émotion font partie de la vie quotidienne. Le 5 juin 2021 aura eu lieu l'AG du club où auront été désignés mes successeurs.

Je leur souhaite le meilleur pour la suite de la vie sportive et associative de notre commune.



Isabela du Brésil et Bana d'Italie

DE NOUVELLES CULTURES À RIVES-DU-COUESNON

Dans un contexte sanitaire mondial compliqué, plus de 150 lycéens étrangers sont arrivés en France fin octobre 2020 pour vivre comme un jeune ado français et ce jusqu'à début juillet.

Deux jeunes filles sont accueillies sur notre commune : Isabela, brésilienne de 17 ans à St-Jean chez la famille Feuillet, et Bana, italo-érythréenne de 18 ans à St-Georges chez la famille Desguerets-Jardin. Elles sont scolarisées au lycée Guéhenno à Fougères.

Leurs rêves ont pu se réaliser grâce à ces deux familles qui les accueillent bénévolement et l'association AFS Vivre Sans Frontière qui œuvre au rapprochement des cultures par ses programmes d'échanges internationaux à caractère éducatif et interculturel dans plus de 50 pays.

Ces deux familles d'accueil ont bien apprécié leurs premières expériences et ont décidé de les renouveler. En effet, pour Chrystèle Desguerets,

Emmanuel Jardin et leurs enfants Nathan, Tessa et Lisy, après avoir accueilli Ilee de Malaisie, Taha de Turquie, Pair de Thaïlande, Léa d'Autriche et Carlota d'Argentine, c'est à Bana qu'ils ont décidé de faire découvrir leur quotidien, cette année.

Quant à Hélène et Samuel Feuillet, et leurs enfants Zélie et Zoran, en accueillant Nicole de Hong-Kong l'année dernière, ils ont découvert la culture asiatique et ont pris plaisir à partager la leur. « Cette année nous avons choisi de partager notre culture avec Isabela du Brésil afin de découvrir une autre civilisation. C'est une belle opportunité pour nos enfants d'aller vers les autres, développer une ouverture d'esprit pour d'autres mondes et découvrir les langues étrangères ».

C'est l'envie de partager, d'échanger et la curiosité qui a poussé ces deux familles à ouvrir leur foyer à ces jeunes et à s'ouvrir au monde. « À chaque fois, nous apprenons beaucoup des jeunes accueillis sur leur pays et leur façon de vivre. C'est une expérience humaine très enrichissante pour tout le monde. » Des liens d'amitié très forts se nouent avec ces jeunes, tout au long de leur séjour et perdurent après leur départ. Ils deviennent des membres de la famille. « L'intégration s'est très bien passée, entre enfants c'est facile même s'ils ne parlent pas la même langue, c'est naturel pour eux. Bien sûr des moments difficiles peuvent arriver, ces jeunes ont le mal du pays, leurs familles et leurs amis leur manquent, mais l'écoute et la communication sont les remèdes. »

Pour Bana, venir en France, c'était connaître notre culture et perfectionner son français, tandis que pour Isabela, c'était un rêve depuis son enfance. À son arrivée, Isabela ne parlait quasiment pas le français mais maintenant elle le comprend bien et s'exprime de mieux en mieux. « En immersion, c'est incroyable comme ces jeunes apprennent vite ».

Tous les ans, environ 300 jeunes, de 15 à 18 ans, viennent en France et autant de Français partent à l'étranger. Les familles d'accueil sont bénévoles : elles reçoivent le jeune, l'hébergent, le nourrissent et le scolarisent au lycée le plus proche. Les jeunes accueillis ont envie de partager votre quotidien, vos passions, vos loisirs, ce ne sont pas des invités, ils font partie de la famille.

Pour septembre prochain, l'association recherche des familles d'accueil pour 3, 5 ou 10 mois.

L'expérience vous tente, contactez Gilles Colleu, coordinateur accueil d'Ille-et-Vilaine,

06 85 71 76 32

gilles.colleu@afs.org

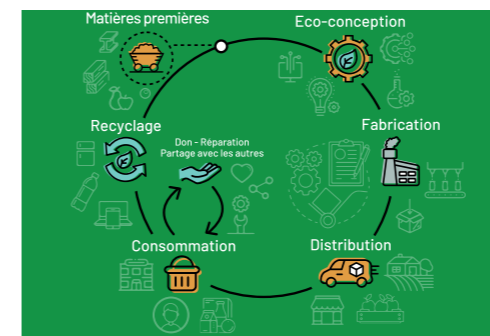
site : afs.fr

© C. Desguerets



ACTUALITÉ

L'économie circulaire grandit dans le Pays de Fougères



Le SMICTOM est lauréat d'un appel à projets lancé par l'ADEME : « Territoire Économe en Ressources ». Ce label permettra de mettre en place de nombreuses actions en faveur de l'économie circulaire.

Autour d'une ressource prioritaire, à savoir la ressource organique, il s'agit d'associer les acteurs publics et privés sans oublier les habitants et les associations.

Huit actions seront proposées :

- encourager l'utilisation de matériaux biosourcés lors de la construction de bâtiments
- soutenir les activités de récupération des fauches de bord de route pour composter, méthaniser ou fabriquer des isolants
- développer et consolider les recycleries
- promouvoir et développer la consigne pour réemploi sur le territoire
- valoriser la démarche du TER lors des événements locaux
- définir une gestion territoriale des biodéchets
- encourager l'exemplarité des constructions publiques
- développer le réemploi et la réutilisation des matériaux du BTP (matériauthèque par exemple).

Pour mener à bien ce projet, deux chargés de missions, dont les postes sont financés par l'ADEME, seront prochainement recrutés pour une période de 3 ans.

SMICTOM'CONTACT

L'information du SMICTOM à destination des mairies



DÉCRYPTAGE

L'indice de réparabilité

Depuis le 1^{er} janvier 2021, un indicateur vous permet de savoir si l'appareil que vous souhaitez acheter est facilement réparable.

C'est une nouveauté issue de la loi contre le gaspillage. Désormais, les appareils neufs affichent une note sur 10 qui informe sur le caractère plus ou moins réparable d'un produit. Cinq catégories sont concernées dans un premier temps : lavlinge à hublot, smartphones, ordinateurs portables, téléviseurs et tondeuses à gazon électriques.

Où réparer son objet ?

De nombreux artisans et associations proposent un service de réparation des appareils. Une cartographie collaborative est disponible sur le site internet du SMICTOM. Elle permet à chacun d'ajouter les initiatives lancées sur le territoire.

Le dernier samedi de chaque mois, un repair café a également lieu au bar Le Coquelicot à Fougères et permet de réparer gratuitement de nombreux objets.

EN BREF

La collecte passe à l'heure d'été

A partir du 7 juin et jusqu'au 24 septembre, les camions de collecte effectueront leurs tournées une heure plus tôt. Pour être sûr d'être collecté, pensez à sortir votre bac ou votre sac la veille au soir du jour de collecte.

Tour de France : quelques changements à prévoir

Le 29 juin, le Tour de France passera dans le Pays de Fougères. La collecte des déchets s'effectuera aux mêmes jours qu'habituellement mais les camions passeront plus tôt. Pensez donc à bien sortir votre bac ou votre sac la veille au soir du jour de collecte. La déchèterie de Javené sera fermée toute la journée. Les autres déchèteries ouvriront selon leur calendrier habituel.

Et si on compostait ?

Le SMICTOM vous propose d'acheter un composteur à prix préférentiel. Il vous permettra de réduire vos déchets de cuisine tout en fabriquant votre engrais naturel. Les composteurs peuvent être retirés au siège du SMICTOM ou à la déchèterie de Maen Roch.



Informations utiles

SMICTOM du pays de Fougères
Allée Eugène Freyssinet
Zone d'activités de l'Aumallerie
35 133 Javené
02.99.94.34.58
accueil@smictom-fougères.fr
www.smictom-fougères.fr

Sur le site du SMICTOM du pays de Fougères, je trouve au plus près de chez moi :

- la borne de collecte du verre
- la borne de collecte des papiers
- la borne de collecte des textiles



DIVERS SERVICES

MAIRIES

Mairie Rives-du-Couesnon
mairie@rivesducouesnon.fr

St-Jean
Ouverture au public :
Lundi : 9h - 12h / 16h - 19h
Mercredi et vendredi : 9h - 12h
1^{er} samedi : 9h - 12h
02 99 39 12 57

St-Georges
Ouverture au public :
Lundi et jeudi : 9h - 12h
Vendredi : 14h - 17h
3^e samedi : 9h - 12h
02 99 97 61 85

St-Marc
Ouverture au public :
Lundi : 14h - 17h
Mardi et vendredi : 9h - 12h
2^e samedi : 9h - 12h
02 99 39 12 54

Vendel
Ouverture au public :
Lundi et vendredi : 14h - 17h
Jeudi : 9h - 12h
02 99 97 62 39

ÉCOLES PUBLIQUES DU SIRS DU COUESNON

St-Jean
La directrice Mme Le Roux
02 99 39 10 95

St-Georges
La directrice Mme Olivard
02 99 97 66 58

St-Marc
La directrice Mme Lebreton
02 99 39 15 24

Vendel
La directrice Mme Gilson
02 99 17 10 06

La Chapelle St-Aubert
La directrice Mme lhuello
02 99 18 79 34

BIBLIOTHÈQUES / MÉDIATHÈQUE

bibliorives@fougeres-agglo.bzh

**Bibliothèque municipale
de St-Jean**
Mercredi de 10h45 à 12h15
et de 16h30 à 18h
Vendredi de 16h30 à 18h
Samedi de 10h30 à 12h30
02 99 39 61 88

**Bibliothèque municipale
de St-Georges**
Mercredi de 11h à 12h30
et de 16h à 18h
Samedi de 10h à 12h30
02 30 96 63 77

**Médiathèque La Pozz
de St-Marc**
Mardi de 17h à 18h30
Mercredi de 10h à 12h30
et de 16h à 18h
Jeudi de 16h à 18h
Samedi de 10h30 à 12h30
02 99 69 55 40

**Bibliothèque municipale
de Vendel**
Mardi de 16h30 à 17h30
Samedi de 11h à 12h

AUTRES SERVICES

ALSH - St-Georges
13, rue du Romarin
Anne-Laure Gastebois
Permanences le lundi
de 10h30 à 12h
et le mercredi de 9h à 17h (sur RDV)
06 79 59 94 18
stgeorges.als@fougeres-agglo.bzh

ALSH - St-Jean
6 - 8, rue des Écoles
Rémy Plé-Deschamps
Permanences le lundi de 8h à 12h et
le mercredi de 9h à 17h
Le jeudi sur RDV
06 07 24 13 46
stjean.als@fougeres-agglo.bzh

Architecte conseil
Marie-Jeanne Guillerm
Prendre RDV au 02 99 94 50 34

CDAS
8, rue de la Forêt
35300 Fougères
02 99 93 65 40

Centre des finances publiques
1, rue Bad Munstereifel
35300 Fougères
Trésorerie 02 99 99 78 40

CPAM
3, avenue François Mitterrand
35300 Fougères
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h à 17h
Ouverture à 10h30 le 1^{er} jeudi
Numéro d'appel : 3646

EDF
1, rue de la Moussais
35305 Fougères
09 69 32 18 79
www.edf.fr

**France services
Pôle de services de proximité**
3, rue la Liberté
35140 St-Aubin-du-Cormier
Informations et RDV tous les les
matins de 9h à 12h30
Les mardis et jeudis de 13h30 à 17h
1^{er} niveau d'informations : CAF,
CPAM, MSA, Carsat, DGFIP, Ants,
La poste, ministère de la Justice,
Pôle Emploi
02 23 42 42 13

Micro-crèche
5, rue des Écoles - St-Jean
06 43 47 74 63
microcreche@fougeres-agglo.bzh

Mission locale
5, rue des Écoles - St-Jean
Permanences le mardi de 9h15 à
12h15 sur RDV
02 30 27 01 60
07 74 58 64 25

PAE
5, route Nationale - St-Jean
Pierrette Leduc
Permanences le mardi de 9h à 12h30
et l'après-midi sur RDV
02 99 98 59 43
pae@fougeres-agglo.bzh

Pharmaciens
3237

PMI
5, rue des Écoles - St-Jean
Permanences le jeudi sur RDV
02 22 93 65 40

POLICE
Appeler le 17

POMPIERS
Appeler le 18
OU le 112 (à partir d'un portable)

RIPAME
5, rue des Écoles - St-Jean
Nolwenn Rondin

Permanences sur RDV
le jeudi de 13h30 à 19h

Permanences téléphoniques le
vendredi de 13h30 à 15h30
06 43 47 74 63
ripame@fougeres-agglo.bzh

SAMU 35
Appeler le 15

Service cadastre
1, rue Bad Munstereifel
35300 Fougères
Du lundi au vendredi
02 99 17 25 00
www.cadastre.gouv.fr

STGS
22, rue des Grèves
50307 Avranches cedex
Service astreinte 7/7 jours
24/24 heures

Accueil clientèle du lundi au vendredi
de 8h à 18h
09 69 32 69 33
www.stgs.fr
eau@stgs.fr

Télépoints.info
Accès au solde de points sur le permis
de conduire : www.telepoints.info

Accès direct aux places de stages
dans la région :
www.permissapoints.fr

SMICTOM

www.smictom-fougeres.fr

Allée Eugène Freyssinet
ZA de l'Aumallerie 35133 Javené
Horaires d'été des déchèteries :
1^{er} mars au 31 octobre
02 99 94 34 58

Javené
(Allée Eugène Freyssinet)
Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 18h ;
le vendredi de 8h30 à 12h
et de 14h à 18h ;
le samedi de 8h30 à 18h
en continu

St-Aubin
(ZI de Chedeville)
Du lundi au mercredi de 9h à 12h
et de 14h à 18h ;
le jeudi de 9h à 12h ;
les vendredi et samedi de 9h à
12h30 et de 13h30 à 18h

RAPPEL :

La carte d'accès en déchèterie est
obligatoire.

Les usagers doivent l'avoir sur eux
en cas de contrôle à la déchèterie de
St-Aubin-du-Cormier.

Elle est délivrée gratuitement sur
demande à tous les foyers du territoire
du SMICTOM.

**Pour faire une demande de
carte :**

[https://smictom-fougeres.fr/
vos-demarches-en-ligne/
demande-de-carte-decheterie/](https://smictom-fougeres.fr/vos-demarches-en-ligne/demande-de-carte-decheterie/)

SAINT-JEAN-SUR-COUESNON

02 99 39 12 57

SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ

02 99 97 61 85

SAINT-MARC-SUR-COUESNON

02 99 39 12 54

VENDEL

02 99 97 62 39

MAIRIE DE RIVES-DU-COUESNON

**4, rue Nationale - Saint-Jean-sur-Couesnon
35140 Rives-du-Couesnon**



mairie@rivesducouesnon.fr



mairie rivesducouesnon